

Politiques sociales et prévention de la maltraitance envers les enfants : quels constats?

ÉTAT DES CONNAISSANCES

OCTOBRE 2025

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

AUTEUR

Mouctar Sow, conseiller scientifique spécialisé
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Julie Laforest, chef d'unité scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

COLLABORATION

Émilie Audy, conseillère scientifique spécialisée
Sarah-Émilie Racine-Hamel, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Direction du développement des individus et des communautés

Held Barbosa de Souza, bibliothécaire
Vice-présidence aux affaires scientifiques

Caroline Tessier, conseillère scientifique
Secrétariat général

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Amélie Petticlerc, professeure agrégée, Sciences sociales, École de psychologie, Université Laval
Marie-Hélène Gagné, professeure titulaire, École de psychologie, Université Laval
Marie-José Letarte, professeure titulaire, Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

RÉVISION

Sonia Hélie, chercheur à l'Institut universitaire Jeunes en difficulté, professeure associée à l'École de travail social de l'Université de Montréal

Marie-Pierre Larose, chercheur senior à l'« INVEST Research Flagship, Turku Institute for Advanced Studies, University of Turku ».

Les personnes qui ont révisé ce document ont été conviées à apporter des commentaires sur la version préfinale, et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

Les auteurs et autrices ainsi que les membres du comité scientifique et les personnes qui ont révisé le document ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

MISE EN PAGE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue ou en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-02940-8 (PDF)
DOI : <https://doi.org/10.64490/TAFS4163>

© Gouvernement du Québec (2026)

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

La collection *État des connaissances* rassemble sous une même bannière une variété de productions scientifiques qui synthétisent et communiquent ce que la science nous dit sur une question donnée à l'aide de méthodes rigoureuses de recension et d'analyse des écrits scientifiques et autres informations pertinentes.

La présente synthèse des connaissances vise à documenter l'efficacité de différents types de politiques sociales au regard de la prévention de la maltraitance envers les enfants.

Cette synthèse a été élaborée à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle est en cohérence avec l'axe d'intervention 1 — Le développement global des enfants et des jeunes du Programme national de santé publique 2015-2025, dont un des objectifs prioritaires est de promouvoir la création de milieux de vie stimulants et bienveillants pour favoriser la santé des enfants et des jeunes. Elle est également en cohérence avec les « recommandATIONS » du Rapport¹ de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) qui souligne l'importance d'agir en prévention de la violence faite aux enfants.

Ce document s'adresse prioritairement aux personnes gestionnaires et professionnelles œuvrant dans le domaine de l'enfance, concernées par la prévention de la maltraitance et l'élaboration de politiques sociales susceptibles de favoriser un développement sain et sécuritaire des enfants.

¹ Laurent, R., Lebon, A., Rivard, M., David, H., Fontecilla, A., Fortin, G., Gosselin, J. S., Hill, L., Lavallée, L., Potvin, J.-M., Richard, L. et Tremblay, D. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Gouvernement du Québec. Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	III
FAITS SAILLANTS	1
SOMMAIRE	2
1 INTRODUCTION	5
1.1 Définition de la maltraitance envers les enfants.....	5
1.2 Maltraitance envers les enfants : un enjeu majeur de santé publique.....	5
1.3 Politiques sociales : un levier important pour prévenir la maltraitance envers les enfants	6
1.4 Objectif de la synthèse	7
2 MÉTHODOLOGIE	8
2.1 Stratégie de recherche et critères de sélection des références	8
2.2 Évaluation de la qualité méthodologique des articles inclus	9
2.3 Comité scientifique et révision par les pairs	9
3 RÉSULTATS.....	10
3.1 Caractéristiques des articles recensés et politiques étudiées.....	10
3.2 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants.....	12
4 DISCUSSION.....	20
4.1 Principaux constats	20
4.2 Forces.....	21
4.3 Limites.....	22
5 CONCLUSION.....	24
6 RÉFÉRENCES.....	25
ANNEXE 1 STRATÉGIE DE RECHERCHE.....	30
ANNEXE 2 DIAGRAMME DE FLUX.....	34
ANNEXE 3 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.....	35
ANNEXE 4 EFFICACITÉ DE POLITIQUES SOCIALES POUR PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Critères de sélection des références.....	9
Tableau 2	Politiques sociales étudiées et indicateurs de maltraitance, selon les références incluses	11
Tableau 3	Effets de politiques sociales destinées uniquement aux ménages avec enfants sur la prévention de la maltraitance envers les enfants.....	13
Tableau 4	Effets de politiques sociales visant d'autres objectifs de protection sociale, que le soutien aux ménages avec enfants, sur la prévention de la maltraitance envers les enfants.....	16
Tableau 5	Apport de plusieurs politiques sociales : effets sur la maltraitance envers les enfants	19
Tableau 6	Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants.....	36

FAITS SAILLANTS

La présente synthèse de connaissances identifie différents types de politiques sociales ayant été évaluées quant à leurs effets sur la prévention de la maltraitance envers les enfants.

Les articles recensés sont des études évaluatives réalisées aux États-Unis, à l'exception d'une étude qui a été réalisée au Danemark. Les politiques étudiées dans ces articles se répartissent en deux catégories. La première regroupe celles qui visent directement le soutien aux ménages avec enfants comme les subventions pour les services de garde à la petite enfance, les congés parentaux payés ou le soutien financier en faveur des enfants. La seconde catégorie concerne des politiques visant d'autres objectifs de protection sociale. Il s'agit notamment de politiques visant : à soutenir financièrement les travailleurs à faible revenu, à soutenir les ménages les moins nantis (aide sociale), ou encore à favoriser l'accès à des logements sociaux.

Les principaux constats suivants peuvent être dégagés :

- **Effet bénéfique des politiques sociales :** Différents types de politiques, qu'elles visent spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants ou visent d'autres objectifs (tel que le soutien financier aux travailleurs à faible revenu), peuvent contribuer à réduire la maltraitance envers les enfants. En effet, dans toutes les études recensées, des associations significatives ont été constatées entre les politiques évaluées et au moins une forme de maltraitance (violence ou négligence). Ce constat est cohérent avec l'effet bénéfique des politiques sociales observé dans d'autres domaines de la santé.
- **Importance du montant des prestations :** Les montants des prestations influencent l'efficacité des politiques à prévenir la maltraitance. En effet, des prestations relativement importantes contribueraient à prévenir les cas de maltraitance dans la population dans une grande mesure. Par exemple, des auteurs montrent que les états américains disposant d'un crédit d'impôt supplémentaire important (en plus du crédit fédéral) en faveur des travailleurs à faible revenu sont ceux où l'on constate de moindres taux de maltraitance envers les enfants. Ce constat souligne l'importance d'un soutien financier substantiel susceptible d'améliorer les conditions socioéconomiques des familles, particulièrement celles moins nanties.
- **Accès élargi comme levier d'efficacité :** Des politiques sociales avec des critères d'admissibilité « larges » pourraient contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants. Par exemple, les États américains permettant à un plus grand nombre de familles d'accéder aux subventions pour les services de garde en petite enfance (notamment en augmentant le seuil de revenu familial admissible aux prestations) sont ceux où l'on constate de moindres taux de maltraitance.
- **Risques des politiques plus restrictives :** Par ailleurs, des politiques avec des critères qui restreignent l'admissibilité aux mesures, ainsi que la réduction des montants des prestations pourraient accentuer l'insécurité financière des familles et contribuer à une hausse des taux de maltraitance. Cela a été observé, par exemple, lors des réformes de l'aide sociale au Danemark qui ont entraîné une réduction des montants pour certaines familles.

SOMMAIRE

Contexte

La maltraitance envers les enfants réfère à toute violence ou négligence à l'égard d'une personne de moins de 18 ans. Elle peut entraîner des conséquences importantes sur le développement des enfants et leur santé mentale et physique, et s'accompagner de répercussions négatives tout au long de la vie.

Les politiques sociales contribuent à améliorer les conditions socioéconomiques des familles, en particulier les moins nanties. Elles renforcent la sécurité financière des ménages et soutiennent la capacité des parents à répondre aux besoins essentiels de leurs enfants (alimentation, logement, soins). Elles facilitent aussi l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, permettant aux parents d'être plus disponibles et de créer un environnement sécurisant et bienveillant pour leurs enfants. Ainsi, les politiques sociales apparaissent comme un levier important pour favoriser le développement des enfants et contribuer à prévenir la maltraitance.

Objectif

Cette synthèse des connaissances vise à documenter l'efficacité de politiques sociales évaluées au regard de la prévention de la maltraitance envers les enfants. Elle n'a pas pour but de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble des politiques sociales qui bénéficient aux familles dans différents contextes. Elle se limite à identifier des politiques sociales ayant fait l'objet d'une évaluation concernant leurs effets sur la maltraitance, et à dégager les principaux constats qui en ressortent.

Méthodologie

La synthèse découle d'une revue narrative systématisée d'articles provenant de la littérature scientifique, publiés de 2014 à 2024 en anglais ou en français. La stratégie de recherche documentaire s'appuie sur les concepts « enfants », « maltraitance » et « évaluation de l'efficacité des politiques sociales ». Plusieurs bases de données ont été interrogées à partir des plateformes OVID et EBSCO. Pour être inclus, les documents devaient présenter des résultats quantitatifs portant sur les effets de politiques sociales sur la maltraitance envers les enfants.

Principaux constats

En tout, dix-sept documents ont été inclus dans cette synthèse. Aucune étude réalisée au Canada n'a été recensée. Une seule étude considère l'apport global de différentes politiques (estime l'impact de l'ensemble des prestations sur le revenu disponible des ménages) et en analyse les effets sur la maltraitance envers les enfants. Les seize autres études analysent les effets d'une politique spécifique sur la prévention de la maltraitance envers les enfants. Parmi ces études, six portent sur des politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants, tandis que dix études concernent des politiques visant d'autres objectifs de protection sociale (ex. : le soutien aux travailleurs à faible revenu, ou l'aide sociale pour les ménages les plus défavorisés financièrement).

Les constats suivants peuvent être dégagés :

1. Politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants

Quatre types de politiques visant à soutenir les ménages avec enfants ont été étudiées : a) les subventions pour l'accès aux services de garde à la petite enfance (n = 2), b) les congés parentaux payés (n = 1), c) le soutien financier pour enfants (sous forme de crédits d'impôt) (n = 2), d) l'aide sociale pour les familles les plus défavorisées financièrement (n = 1).

De façon générale, on constate que toutes ces politiques peuvent contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants, particulièrement chez les plus jeunes enfants (0-5 ans). Des politiques sociales avec des critères d'admissibilité « larges » pourraient contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants dans une plus grande mesure. Par exemple, concernant les subventions pour les services de garde à la petite enfance, aux États-Unis, chaque État fixe son propre seuil de revenu familial maximal pour déterminer l'admissibilité aux prestations. Dans les États où ce seuil est relativement plus élevé (comparativement à la moyenne nationale), un plus grand nombre de familles, incluant la classe moyenne dans certains États, peuvent bénéficier de ces subventions, ce qui favorise l'accès aux services de garde. À l'inverse, les États qui fixent un seuil plus bas limitent l'éligibilité et restreignent l'accès à ces aides. Les études montrent que les États ayant des seuils plus élevés présentent généralement des taux de maltraitance infantile plus faibles.

2. Politiques visant d'autres objectifs de protection sociale

Les politiques étudiées dans les articles recensés qui ne sont pas destinées uniquement aux ménages avec enfants sont de quatre types : a) le soutien aux travailleurs à faible revenu (n = 3), b) l'augmentation du salaire minimum (n = 4), c) l'aide sociale pour les ménages plus défavorisés financièrement (n = 2) et d) les subventions pour les logements sociaux (n = 2).

De façon générale, on constate que ces politiques peuvent contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants. Les montants des prestations influencent l'efficacité des politiques pour prévenir la maltraitance. Dans une des études incluses, les auteurs estiment que si tous les États américains disposaient d'un crédit d'impôt supplémentaire relativement important en faveur des travailleurs à faible revenu (en plus du crédit d'impôt fédéral), 177 444 signalements de maltraitance en moins à l'échelle nationale en 2017 auraient pu être constatés, sur la base des environ 3,5 millions de signalements effectués la même année.

3. Apport de plusieurs politiques sociales sur le revenu disponible des ménages et effets sur la maltraitance envers les enfants

Une seule étude considère un ensemble de politiques sociales. Elle estime l'impact de l'ensemble des prestations monétaires relatives à ces politiques sur le revenu disponible des ménages, et analyse les effets sur la maltraitance envers les enfants. On constate que des prestations sociales qui compensent la perte de revenus importante des ménages à faible revenu qui vivent une période d'instabilité économique peuvent contribuer à réduire la maltraitance envers les enfants.

L'ensemble de ces constats doivent cependant être interprétés avec prudence en raison notamment du nombre limité d'études pour certaines politiques.

Conclusion

Autant les politiques sociales visant à soutenir directement les ménages avec enfants que celles qui visent d'autres objectifs peuvent contribuer à prévenir la violence et la négligence envers les enfants. Les caractéristiques de ces politiques peuvent influencer leur efficacité pour prévenir la maltraitance : des prestations importantes et des critères permettant à un plus grand nombre de familles d'y accéder contribueraient à réduire la maltraitance envers les enfants. Ces constats incitent à inscrire la prévention de la maltraitance dans une perspective plus large qui va au-delà des interventions ciblées auprès des familles.

Par ailleurs, il importe de disposer de plus d'études dans différents contextes, notamment québécois, afin de mieux apprécier les effets de politiques sociales sur la maltraitance envers les enfants. De telles études permettraient de mieux comprendre l'efficacité des politiques sociales en prévention de la maltraitance envers les enfants.

1 INTRODUCTION

1.1 Définition de la maltraitance envers les enfants

La maltraitance envers les enfants est un concept générique pour lequel il n'existe pas une définition unique. Dans le plan de surveillance thématique sur la maltraitance envers les enfants en contexte familial² dont s'est doté le Québec tout récemment, la définition proposée était la suivante (1) :

« La maltraitance envers l'enfant englobe toute violence ou négligence à l'égard de toute personne de moins de 18 ans de la part d'une figure parentale, susceptible de nuire à sa sécurité, à son intégrité physique ou psychologique ou à son développement. La violence concerne des actes commis, c'est-à-dire des gestes dirigés directement ou indirectement contre l'enfant. Elle peut revêtir quatre formes : la violence physique, la violence psychologique, la violence sexuelle et l'exposition à la violence conjugale. La négligence réfère, pour sa part, à des omissions, c'est-à-dire l'absence de réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant. Ces besoins peuvent être d'ordre physique, psychologique, ou éducatif. L'abandon peut être considéré comme une forme extrême de négligence ».

1.2 Maltraitance envers les enfants : un enjeu majeur de santé publique

Au Québec, le nombre de signalements à la protection de la jeunesse a connu une hausse constante au cours des deux dernières décennies, malgré une baisse de la population d'enfants (2). Entre 2006-2007 et 2022-2023, les signalements traités par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ont doublé, passant de 67 624 à 135 839 (3). Les dernières données de l'Étude d'incidence québécoise (ÉIQ-2014) indiquent une augmentation soutenue des signalements sur vingt ans : le taux annuel a augmenté de 48 %, passant de 15,3 enfants pour mille en 1998 à 22,7 pour mille en 2019. Concernant les signalements retenus et fondés pour violence physique, on observe une hausse significative, de 2,7 enfants pour mille en 2014 à 3,4 en 2019. Une tendance similaire se dégage pour les mauvais traitements psychologiques, dont le taux est passé de 5,3 enfants pour mille en 2014 à 6,2 en 2019 (4).

La maltraitance peut entraîner des conséquences négatives sur le développement des enfants, et sur leur santé physique et mentale, avec des répercussions qui peuvent perdurer tout au long de la vie (5–11). Par exemple, des données de 2018 issues d'une enquête interrogeant des adultes canadiens montrent que la probabilité d'avoir sérieusement envisagé le suicide était environ trois fois plus élevée chez ceux qui avaient été victimes de violence durant l'enfance de la part

² Le plan de surveillance thématique de la maltraitance envers les enfants en contexte familial (document non publié) a été élaboré par l'INSPQ, sous la direction du ministère de la Santé et des Services sociaux, avec la collaboration d'un groupe de travail constitué à cet effet.

d'un adulte que chez ceux n'en ayant jamais vécu (11). Au Québec, des données de 2012 vont dans le même sens (12).

1.3 Politiques sociales : un levier important pour prévenir la maltraitance envers les enfants

Les politiques sociales sont mises en place dans le cadre de la protection sociale. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), la protection sociale correspond à « l'ensemble des mesures publiques qu'une société offre à ses membres pour les protéger contre les difficultés économiques et sociales liées : a) à la perte ou à la réduction substantielle de revenus du travail (ex. : maladie, chômage, vieillesse); b) à l'accès aux soins de santé; c) ainsi qu'à la fourniture de prestations pour les ménages avec enfants » (traduction libre) (13). Autrement dit, la protection sociale regroupe « l'ensemble des mécanismes collectifs permettant aux individus de faire face aux conséquences des principaux risques sociaux » (14), notamment : maladie et invalidité, accidents du travail, maternité et enfance, vieillesse et dépendance, chômage, handicap, pauvreté et logement. Les prestations peuvent être sous forme monétaire, qu'il s'agisse d'allocations en espèces (pensions de retraite, indemnités de maladie) ou de prestations en nature (remboursements de soins). Elles peuvent également consister en la mise à disposition de services sociaux, gratuits ou à prix réduit, comme les services de garde, ou le logement social (14).

Les politiques sociales réfèrent donc à un large éventail de mesures mises en œuvre par l'État dans différents domaines (15–22). Certaines mesures visent spécifiquement les ménages avec enfants, en leur apportant notamment un soutien économique et en favorisant la conciliation travail-famille (ex. : allocations familiales, congés parentaux payés, services de garde subventionnés) (15,22,23). D'autres mesures concernent des politiques plus générales (ne visant pas uniquement les familles), telles que l'assurance-chômage, l'aide sociale de dernier recours, l'aide au logement ou le soutien aux travailleurs à faible revenu.

Les politiques sociales contribuent à améliorer les conditions socioéconomiques des familles, en particulier les moins nanties, et jouent un rôle majeur pour améliorer la santé des populations et réduire les inégalités sociales de santé (24–29). Elles renforcent la sécurité financière des ménages et soutiennent la capacité des parents à répondre aux besoins essentiels de leurs enfants (alimentation, logement, soins). Elles facilitent aussi l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, permettant aux parents d'être plus disponibles et de créer un environnement sécurisant et bienveillant pour leurs enfants. Ainsi, les politiques sociales apparaissent comme un levier important pour favoriser le développement des enfants et contribuer à prévenir la maltraitance (30,31). Des études internationales ont évalué les effets de certaines politiques sociales sur la prévention de la maltraitance envers les enfants (32–35). Il paraît pertinent de faire le point sur ce champ d'études qui suscite de plus en plus d'intérêt.

1.4 Objectif de la synthèse

Cette synthèse des connaissances vise à documenter l'efficacité de politiques sociales évaluées au regard de la prévention de la maltraitance envers les enfants.

Elle n'a pas pour but de dresser un portrait exhaustif de l'ensemble des politiques sociales qui bénéficient aux familles dans différents contextes. En se basant sur une littérature scientifique récente, ce travail se limite à identifier des politiques sociales ayant fait l'objet d'une évaluation concernant leurs effets sur la maltraitance envers les enfants, et synthétise les résultats obtenus.

Cette synthèse permettra de poser les bases pour comprendre les éléments qui contribuent à l'efficacité des politiques sociales pour prévenir la maltraitance envers les enfants. Elle soutiendra la prise de décision concernant les politiques sociales favorables au développement sain et sécuritaire des enfants.

2 MÉTHODOLOGIE

Une revue narrative systématisée (36) a été réalisée pour répondre à deux principales questions :

Quelles politiques sociales ont été évaluées au regard de leurs effets sur la prévention de la maltraitance envers les enfants?

Quels constats peuvent être dégagés concernant l'efficacité de ces politiques?

2.1 Stratégie de recherche et critères de sélection des références

La recherche documentaire a été réalisée avec l'aide d'une bibliothécaire de l'INSPQ. Des mots clés en lien avec les trois concepts suivants ont été utilisés et combinés : enfant (0 à 18 ans); maltraitance; évaluation de l'efficacité des politiques sociales. La stratégie de recherche dans les différentes bases de données consultées se trouve en annexe 1.

Parmi les références répertoriées via la recherche documentaire, les études primaires publiées en français ou en anglais, réalisées dans des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) de 2014 à 2024 ont été sélectionnées. Pour être inclus, les articles devaient comporter un objectif de recherche portant sur l'analyse des effets de politiques sociales sur la prévention de la maltraitance envers les enfants, et présenter des résultats quantitatifs à cet égard. Le tableau qui suit présente les critères de sélection qui ont été appliqués. Le diagramme de sélection des documents de type PRISMA se trouve en annexe 2.

Tableau 1 Critères de sélection des références

	Inclusion	Exclusion
Population	Enfants et adolescents (0-18 ans)	Enfants présentant des enjeux spécifiques, par exemple des problèmes de développement.
Intervention	Politiques sociales • Politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants. Ex : soutien financier en faveur des enfants, congés parentaux. • Politiques visant d'autres objectifs (non destinées uniquement aux ménages avec enfants). Ex. : soutien financier en faveur des travailleurs à faible revenu, aide sociale, logements sociaux.	Mesures de conciliation travail-famille implantées en milieu de travail (ex. : aménagement du temps de travail, banque de temps, etc.).
Comparateur	Tout comparateur, incluant des comparaisons avant-après l'implantation de la politique ou des comparaisons géographiques (États ou régions ayant implanté la politique c. États ou régions qui ne l'ont pas implanté).	
Résultats de santé (Effets mesurés)	Maltraitance envers les enfants • Violence • Négligence • Maltraitance considérée de façon générale (sans distinction de la forme)	Articles évaluant les effets de politiques sur d'autres problèmes de santé chez les enfants (ex. : le développement de l'enfant).

2.2 Évaluation de la qualité méthodologique des articles inclus

L'outil CASP a été utilisé pour évaluer la qualité méthodologique des articles recensés. Il s'agit d'une grille d'interprétation d'études épidémiologiques élaborée par le Critical Appraisal Skills Programme (37). La version française de l'outil a été utilisée. La version originale comporte douze items présentés sous forme de questions. Dans la présente synthèse, neuf questions ont été considérées, et certaines d'entre elles ont été adaptées afin de refléter la nature du corpus d'études qui utilise majoritairement des données administratives. Les documents ont été regroupés selon trois niveaux de qualité en fonction du score obtenu : à savoir une qualité élevée (8 à 9 points), modérée (6 à 7 points) ou faible (moins de 6 points). Toutes les études ont été considérées pour analyse, quel que soit leur niveau de qualité. L'annexe 3 présente la grille utilisée.

2.3 Comité scientifique et révision par les pairs

Un comité scientifique composé d'expertes sur les enjeux abordés a été sollicité pour assurer la validité et la cohérence de la démarche méthodologique. Une version préliminaire de la synthèse a été lue par le comité scientifique et les commentaires formulés ont été pris en compte. Une version préfinale de la synthèse a été révisée par des experts externes au projet, conformément au Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications de l'INSPQ.

3 RÉSULTATS

3.1 Caractéristiques des articles recensés et politiques étudiées

Dix-sept articles scientifiques ont été retenus. Les études réalisées analysent l'efficacité d'une diversité de politiques sur la prévention de la maltraitance envers les enfants. Elles concernent toutes des politiques implantées aux États-Unis, à l'exception d'une étude (34) portant sur une politique implantée au Danemark. Onze des articles inclus ont un niveau de qualité méthodologique élevée. Les six autres articles sont de qualité modérée.

Le tableau 2 présente les politiques sociales étudiées et les indicateurs de maltraitance considérés selon les références incluses. Les effets observés (significatifs ou non) des politiques étudiées sur la maltraitance sont également indiqués.

Presque tous les articles répertoriés ($n = 16$) analysent les effets d'une politique spécifique sur la maltraitance envers les enfants. Six articles concernent des politiques visant à soutenir les ménages avec enfants, et onze articles concernent des politiques visant d'autres objectifs de protection sociale (mesures non destinées uniquement aux ménages avec enfants). Un seul article considère l'apport global de différentes politiques (en estimant l'impact des prestations sociales sur le revenu disponible des ménages) et en analyse leur effet combiné sur la maltraitance envers les enfants.

On constate que toutes les politiques étudiées sont associées significativement à au moins un des trois indicateurs de maltraitance considérés, soit la violence, la négligence ou la maltraitance de façon générale (toutes formes incluses).

Tableau 2 Politiques sociales étudiées et indicateurs de maltraitance, selon les références incluses

Auteurs, année (référence)	Qualité méthodo- logique	Politique sociale étudiée	Maltraitance (indicateur mesuré, et effet de la politique) ^a			Données sur la maltraitance
			Maltraitance (toutes formes)	Violence	Négligence	Type de données Période Âge des enfants (population)
Politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants (n = 6)						
Klika et coll. 2023 (38)	modérée	subventions pour services de garde		X	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2009-2019; 0-17 ans
Maguire-Jack et coll. 2024 (35)	modérée	subventions pour services de garde		0	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2019-2019; 0-4 ans
Klevens et coll. 2016 (39)	élevée	congés parentaux payés		X		Données administratives (hospitalières) 1995-2011, 0-2 ans
Bullinger et Boy 2023 (40)	modérée	crédit d'impôt pour enfant	X			Données administratives (hospitalières) 2018-2021, 0-17 ans
Merrill-Francis et coll. 2024 (41)	modérée	crédit d'impôt pour enfant	X	X	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2019-2022, 0-17 ans
Ginther et coll. 2022 (42)	élevée	aide sociale pour les familles	X		X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2004-2016, 0-17 ans
Politiques visant d'autres objectifs de protection sociale (non destinées uniquement aux ménages avec enfants) (n = 10)						
Kovsky et coll. 2022 (33)	élevée	soutien financier aux travailleurs à faible revenu	X	0	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2004-2017, 0-17 ans
Rostad et coll. 2020 (43)	élevée	soutien financier aux travailleurs à faible revenu	X			Données administratives (protection de la jeunesse) 2010-2016, 0-17 ans
Klevens et coll. 2017 (44)	élevée	soutien financier aux travailleurs à faible revenu		X		Données administratives (hospitalières) 1995-2013, 0-2 ans
Ash et coll. 2023 (32)	élevée	augmentation du salaire minimum		0	X	Données rapportées par la mère (questionnaire),2001-2010, 0-9 ans
Raissan et coll. 2017 (45)	élevée	augmentation du salaire minimum	X	0	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2004-2013, 0-17 ans
Schneider et coll. 2017 (46)	élevée	augmentation du salaire minimum		X	0	Données rapportées par les parents (questionnaire),1998-2000, 0-9 ans
Livingston et coll. 2022 (47)	élevée	augmentation du salaire minimum	0	0	X	Données rapportées par les parents (questionnaire),2001-2010, 0-9 ans
Wildeman et coll. 2017 (34)	élevée	réduction de l'aide sociale	X			Données administratives (protection de la jeunesse) 1999-2007, 0-17 ans
Shanahan et coll. 2022 (48)	modérée	subventions pour logements sociaux	X	X	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2005-2015, 0-17 ans
Ports et coll. 2018 (49)	modérée	subventions pour logements sociaux	X	X	0	Données administratives (protection de la jeunesse) 2005-2015, 0-17 ans
Apport de plusieurs politiques (n = 1)						
Cai (2022) (50)	élevée	prestations variées	X	X	X	Données administratives (protection de la jeunesse) 2012-2016, 0-17 ans

^a X : l'effet de la politique sur cet indicateur a été mesuré, et le résultat est significatif.

0 : l'effet a été mesuré, et le résultat est non significatif.

Les cases vides signifient que cet indicateur n'a pas été mesuré dans l'étude.

3.2 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants

Cette section détaille les résultats concernant l'efficacité des politiques étudiées pour prévenir la maltraitance envers les enfants. Les résultats sont présentés en trois parties : les politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants; les politiques visant un autre objectif (que le soutien direct aux ménages avec enfants); et l'apport combiné de plusieurs politiques, respectivement les sections 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3.

3.2.1 Politiques visant spécifiquement à soutenir les ménages avec enfants

Quatre types de politiques visant à soutenir les ménages avec enfants ont été étudiées : les subventions pour l'accès aux services de garde à la petite enfance ($n = 2$), les congés parentaux payés ($n = 1$), les crédits d'impôt pour enfants ($n = 2$), et l'aide sociale destinée aux familles les plus défavorisées financièrement ($n = 1$). De façon générale, on constate que ces politiques peuvent contribuer à prévenir la maltraitance, particulièrement chez les plus jeunes enfants (0-5 ans). Plus les mesures sont accessibles (critères d'admissibilité larges), plus les effets observés semblent importants. Par exemple, concernant les subventions pour les services de garde à la petite enfance, aux États-Unis, chaque État fixe son propre seuil de revenu familial maximal pour déterminer l'admissibilité aux prestations. Dans les États où ce seuil est plus élevé (que la moyenne nationale), un plus grand nombre de familles peuvent bénéficier de ces subventions, ce qui favorise l'accès aux services de garde. À l'inverse, les États qui fixent un seuil plus bas limitent l'éligibilité et restreignent l'accès à ces aides. Les études montrent que les États ayant des seuils plus élevés présentent généralement des taux de maltraitance infantile plus faibles.

Le tableau 3 présente le contexte et l'objectif de chaque étude, de même que les résultats des politiques sociales sur la maltraitance. Les principaux constats en lien avec chaque type de politique sont aussi énoncés. Les résultats détaillés, ainsi que les aspects méthodologiques sont présentés en annexe 4 pour chacune des références.

Tableau 3 Effets de politiques sociales destinées uniquement aux ménages avec enfants sur la prévention de la maltraitance envers les enfants

Références Qualité méthodologique Devis de l'étude	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Subventions pour services de garde (n = 2)		
Klika et coll. 2023 (38) Modérée Quasi-expérimental	Contexte : l'accès aux services de garde à la petite enfance est très variable entre les États, aux États-Unis. Objectifs des études : examiner les effets de critères favorisant une plus ou moins grande accessibilité aux subventions pour les services de garde sur la maltraitance envers les enfants (comparaison entre États, tous les États ont été considérés).	- Le plafond de revenu maximal pour être admissible aux subventions varie selon les États. À titre d'exemple, en considérant tous les États, la moyenne des plafonds mensuels pour une famille de trois (2 adultes et un enfant de moins de 5 ans) était d'environ 2 991 USD/mois en 2019. - Plus le plafond de revenu admissible est élevé (au-dessus de cette moyenne), plus le taux de maltraitance diminue. - À titre d'exemple, les auteurs calculent qu'un plafond de revenu maximal supérieur d'un écart-type à la moyenne (soit 700 USD pour une famille de trois personnes en 2019) est associé à une baisse d'environ 3 % des signalements de négligence et 4 % des signalements de violence physique chez les enfants de 0 à 5 ans.
Maguire-Jack et coll. 2024 (35) Modérée Quasi-expérimental		- Les critères qui restreignent l'accès aux subventions en se basant sur un nombre minimal d'heure de travail du parent (ex. : 30 heures/semaine) sont associés à une augmentation des signalements retenus pour négligence. <i>Les résultats concernant la violence ne sont pas significatifs.</i>
En somme , ces résultats suggèrent que des critères (basés sur le revenu familial ou le nombre d'heures de travail des parents) qui restreignent l'accès aux subventions peuvent contribuer à une augmentation des taux de maltraitance envers les enfants. À l'inverse, une plus grande accessibilité aux subventions peut favoriser la réduction de la maltraitance ^a .		
Congés parentaux payés (n = 1)		
Klevens et coll. 2016 (39) Élevée Quasi-expérimental	Contexte : une politique de congé familial payé a été mise en place en 2004 dans l'État de Californie. Objectif de l'étude : comparer la maltraitance avant et après l'introduction de la politique.	La mise en œuvre de la politique de congé familial payé est associée à la réduction de 2,8 admissions pour traumatisme crânien du fait de la maltraitance (syndrome du bébé secoué) pour 100 000 enfants de moins de 2 ans, et d'une réduction de 5,1 pour 100 000 lorsqu'on considère uniquement les enfants de moins d'un an.
En somme , les congés parentaux payés peuvent contribuer à réduire des conséquences sévères de la maltraitance, telles que les hospitalisations causées par la violence physique chez les jeunes enfants (moins de 2 ans).		

Tableau 3 Effets de politiques sociales destinées uniquement aux ménages avec enfants sur la prévention de la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Qualité méthodologique Devis de l'étude	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Païement anticipé du crédit d'impôt pour enfants (n = 2)		
Bullinger et Boy 2023 (40) Modérée Quasi-expérimental	Contexte : en 2021, les familles éligibles au crédit d'impôt pour enfants peuvent désormais bénéficier d'un paiement mensuel anticipé ^b . Objectif des études : évaluer les effets des paiements anticipés lors de l'introduction et la fin de la mesure sur la maltraitance envers les enfants.	- La mise en place de la mesure est associée à une diminution d'environ 22 % des admissions à l'urgence d'enfants de moins de 18 ans causées par la maltraitance (violence ou négligence). - Toutefois, cette diminution est significative chez certains groupes d'enfants uniquement, à savoir : les garçons (de tous groupes ethniques) et les enfants blancs non hispaniques.
Merrill-Francis et coll. 2024 (41) Modérée Quasi-expérimental		- La mise en place de la mesure est associée à la réduction de 13,8 % des communications vers la ligne d'appel nationale pour signalement des cas de maltraitance - Une augmentation progressive des appels pour signalement a été notée après l'arrêt du programme.
En somme , la diminution des admissions à l'urgence des enfants de moins de 18 ans et des communications vers la ligne d'appel pour les signalements, ainsi que l'augmentation progressive des appels après l'arrêt du programme suggèrent que ce soutien financier pourrait avoir un effet protecteur contre la maltraitance infantile (41).		
Restriction de l'accès à l'aide sociale pour les familles (n = 1)		
Ginther et coll. 2022 (42) Élevée Quasi-expérimental	Contexte : de 2004 à 2016, aux États-Unis, le programme Temporary Assistance for Needy Families (TANF) a subi plusieurs modifications, qui ont entraîné une restriction de l'accès au programme ^c . Objectif de l'étude : examiner les effets des modifications du programme sur le risque de placement en dehors du foyer familial d'enfants victimes de maltraitance.	La restriction de l'accès au programme TANF est associée à une augmentation de maltraitance envers les enfants (plus de 44 victimes supplémentaires de négligence pour 100 000 enfants; et entre 19 et 22 enfants supplémentaires pour 100 000 placés en famille d'accueil).
En somme , l'introduction de changements restreignant l'accès à l'aide sociale pourrait contribuer à augmenter la négligence et le placement des enfants en dehors de leur foyer.		

^a Le rapport *Child Care and Development Fund (CCDF) Policies Database* (2023) montre que les seuils d'admissibilité pour une famille de trois personnes varient grandement entre les États : de 1 954 \$ par mois (territoire de Puerto Rico) à 8 287 \$ par mois (New Mexico) en 2023. Ce qui correspond respectivement à 23 448 \$ à 99 444 \$ par an. Autrement dit, dans certains États, les subventions sont réservées aux familles à faible revenu, alors que dans d'autres, le plafond permet aussi à des ménages de classe moyenne, voire « moyenne supérieure », d'y avoir accès (51).

^b L'article mentionne les critères principaux pour être éligible au crédit d'impôt anticipé, notamment : un revenu familial annuel maximal ne dépassant 150 000 \$ et avoir un ou des enfants < 18 ans. Il ne fournit pas d'informations détaillées sur les bénéficiaires selon les tranches de revenu. Toutefois, il indique qu'environ 38 millions de familles ont reçu ces paiements anticipés en 2021, soit 61,9 millions d'enfants. Enfin, il souligne que parmi les familles admissibles gagnant moins de 75 000 \$ en revenu annuel, 77 % ont effectivement réclamé le crédit d'impôt anticipé.

^c Le programme Temporary Assistance for Needy Families (TANF) a subi plusieurs modifications sur la période de l'étude. Les auteurs établissent un « index des restrictions » : chaque fois qu'un État impose une nouvelle règle rendant l'accès à TANF plus difficile (ex. : abaissement de la durée d'assistance, sanctions plus sévères en cas de non-respect des conditions d'emploi, etc.), cela augmente l'indice de restriction. Chaque politique supplémentaire de restriction d'accès au programme s'accompagne d'une réduction du nombre des bénéficiaires.

3.2.2 Politiques visant d'autres objectifs de protection sociale (que le soutien aux ménages avec enfants)

Les politiques étudiées qui ne sont pas destinées uniquement aux ménages avec enfants sont de quatre types. Elles visent une population plus large, incluant les familles, soit : a) le soutien aux travailleurs à faible revenu (n = 3), b) l'augmentation du salaire minimum (n = 4), c) les prestations d'aide sociale (n = 2) et d) les subventions pour logements sociaux (n = 2). De façon générale, on constate que ces politiques peuvent contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants. Plus les montants des prestations sont relativement importants, plus les effets observés semblent importants. Par exemple, les États américains disposant d'un crédit d'impôt relativement important en faveur des travailleurs à faible revenu sont ceux où l'on constate de moindres taux de maltraitance envers les enfants (33).

Le tableau 4 présente le contexte et l'objectif de chaque étude, de même que les résultats des politiques sociales sur la maltraitance. Les principaux constats en lien avec chaque type de politique sont aussi énoncés. Les résultats détaillés, ainsi que les aspects méthodologiques sont présentés en annexe 4 pour chacune des références.

Tableau 4 Effets de politiques sociales visant d'autres objectifs de protection sociale, que le soutien aux ménages avec enfants, sur la prévention de la maltraitance envers les enfants

Références Qualité méthodologique Devis de l'étude	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Soutien aux travailleurs à faible revenu (n = 3)		
Kovsky et coll. 2022 (33) Élevée Quasi-expérimental	Contexte : l' <i>Earned Income Tax Credit</i> (EITC), ou crédit d'impôt sur le revenu gagné, est un dispositif fiscal visant à soutenir les travailleurs à faible revenu aux États-Unis en leur accordant un soutien financier. L'EITC existe au niveau fédéral, et certains États ont mis en place leur propre EITC, qui s'ajoute donc au crédit d'impôt fédéral. Objectif des études : mesurer les effets du crédit d'impôt sur la maltraitance en comparant les États qui ont mis en place un crédit supplémentaire à celui du fédéral, par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait.	- Un crédit d'impôt supplémentaire relativement important au niveau des États (montant supérieur de 10 points de pourcentage au montant fédéral) est associé à une réduction de 9 % des taux de négligence, ce qui correspond à une diminution de 241 signalements de négligence pour 100 000 enfants. - Les résultats concernant la violence ne sont pas significatifs.
Rostad et coll. 2020 (43) Élevée Quasi-expérimental		Les États disposant d'un crédit d'impôt (en plus du crédit fédéral) observent une réduction de 11 % des entrées en famille d'accueil par rapport aux États qui n'en disposent pas.
Klevens et coll. 2017 (44) Élevée Quasi-expérimental		Les États disposant du crédit d'impôt observent une réduction de 3,1 pour 1000 hospitalisations pour traumatismes crâniens du fait de la maltraitance chez les enfants de moins de 2 ans, par rapport aux États qui n'en disposent pas.
En somme , un soutien financier relativement important en faveur des travailleurs à faible revenu, sous forme de crédit d'impôt supplémentaire accordé par l'état, peut contribuer à la prévention de la maltraitance envers les enfants (réduction de la négligence et de conséquences de la maltraitance).		

Tableau 4 Effets de politiques sociales visant d'autres objectifs de protection sociale, que le soutien aux ménages avec enfants, sur la prévention de la maltraitance envers les enfants (suite)

Références	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Qualité méthodologique Devis de l'étude		
Augmentation du salaire minimum (n = 4)		
Ash et coll. 2023 (32) Élevée Quasi-expérimental	Contexte : les montants du salaire minimum et les augmentations au fil des ans diffèrent entre les États, aux États-Unis. Objectifs des études : évaluer les effets des augmentations du salaire minimum aux États-Unis sur la maltraitance envers les enfants (en comparant les états).	- Chez les enfants âgés de 3 ans, une augmentation de 1 \$ du salaire minimum était associée à une diminution de 0,39 événement de négligence autodéclaré par la mère, par famille et par année. Les résultats sont non significatifs chez les enfants âgés de 5 ans et chez ceux de 9 ans. <i>Les résultats concernant la violence ne sont pas significatifs.</i>
Raissian et coll. 2017 (45) Élevée Quasi-expérimental		- Une augmentation de 1 \$ du salaire minimum est associée à une diminution de 9,6 % des signalements de négligence, en particulier chez les enfants de 0 à 12 ans. <i>Les résultats concernant la violence ne sont pas significatifs.</i>
Schneider et coll. 2017 (46) Élevée Quasi-expérimental		- Une augmentation de 1 \$ du salaire minimum est associée à une diminution de la violence (psychologique ou physique) faite aux enfants de 3 ans, 5 ans ou 9 ans. Chez les enfants de 9 ans, cette diminution est de 13 % pour la violence physique et de 1,7 % pour la violence psychologique. - Une augmentation de 1 \$ est associée à une réduction des comportements de fessée à l'égard des enfants âgés de 3 ans de la part des deux parents (réduction de 14,5 % de ces comportements pour la mère et de 21,6 % pour le père). Ce résultat est non significatif chez les enfants de 5 ans, et chez ceux de 9 ans. <i>Les résultats concernant la négligence ne sont pas significatifs.</i>
Livingstone et coll. 2022 (47) Élevée Quasi-expérimental		- Les augmentations du salaire minimum sont associées à une diminution du taux de négligence chez les enfants de moins de 12 ans. <i>Les résultats concernant la violence ne sont pas significatifs.</i>
En somme , une variation à la hausse du salaire minimum peut s'accompagner d'effets relativement importants concernant la réduction de la maltraitance.		

Tableau 4 Effets de politiques sociales visant d'autres objectifs de protection sociale, que le soutien aux ménages avec enfants, sur la prévention de la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Qualité méthodologique Devis de l'étude	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Réduction des prestations d'aide sociale (n = 1)		
Wildeman et coll. 2017 (34) Élevée Quasi-expérimental	Contexte : en 2004, au Danemark, une réduction significative des prestations d'aide sociale a été observée. Objectifs de l'étude : examiner les effets de la réduction des prestations d'aide sociale sur le risque de placement en dehors du foyer familial d'enfants victimes de maltraitance.	• Au Danemark, la réduction de l'aide sociale a entraîné une baisse de 30 % du revenu disponible pour certaines familles bénéficiant d'une forme spécifique de cette aide. • La réduction des prestations sociales est associée à une augmentation d'environ 25 % du risque de placement pour les enfants issus de familles touchées par la baisse des prestations, par rapport aux enfants de familles similaires non touchées.
En somme , la réduction du montant des prestations d'aide sociale de dernier recours peut contribuer à augmenter le risque de placement des enfants en dehors du foyer familial.		
Subventions pour logements sociaux (n = 2)		
Shanahan et coll. 2022 (48) Modérée Quasi-expérimental	Contexte : le programme LIHTC (<i>Low-Income Housing Tax Credit</i>) est un programme fédéral américain qui offre des incitatifs fiscaux aux promoteurs immobiliers pour construire ou rénover des logements destinés aux ménages à faible revenu. Objectifs des études : examiner les effets du programme LIHTC sur la maltraitance envers les enfants (Comparaison entre États, ou comparaison entre comtés dans l'état de Géorgie).	• Les États disposant de ≥ 25 unités de logements sociaux financés par le programme pour 100 000 habitants ont montré des taux de signalement pour maltraitance infantile inférieurs de 4 % par rapport aux États avec < 25 unités.
Ports et coll. 2018 (49) Modérée Quasi-expérimental		• Dans l'état de Géorgie, les comtés qui ont connu une augmentation du nombre d'unités de logements sociaux sont ceux où l'on constate une diminution de la violence envers les enfants • <i>Les résultats concernant la négligence ne sont pas significatifs.</i>
En somme , l'augmentation du nombre logements sociaux (relativement au nombre d'habitants) pourrait contribuer à une réduction des signalements de maltraitance envers les enfants.		

3.2.3 Apport de plusieurs politiques sociales sur le revenu disponible des ménages et effets sur la maltraitance envers les enfants

Une étude considère un ensemble de politiques sociales, estime leur impact sur le revenu disponible des ménages, et en analyse les effets sur la maltraitance envers les enfants. Le tableau qui suit présente les principaux résultats et les constats qui peuvent en être tirés. Les résultats détaillés, ainsi que les aspects méthodologiques sont présentés en annexe 4.

Tableau 5 **Apport de plusieurs politiques sociales : effets sur la maltraitance envers les enfants**

Références (Qualité)	Contexte/objectif de l'étude	Résultats sur la maltraitance
Apport de différents types de mesures (n = 1)		
Cai (2022) (50) Élevée Étude longitudinale	Contexte : les familles les moins nanties aux États-Unis sont susceptibles de vivre de l'instabilité économique (fluctuation du revenu disponible dans l'année) dans une plus ou moins grande mesure. Objectif de l'étude : évaluer le rôle des prestations sociales (en vigueur dans l'État du Wisconsin) pour atténuer les effets de l'instabilité économique sur la maltraitance envers les enfants. Politiques sociales considérées : l'assurance-chômage, l'aide sociale, le supplément au revenu (personnes âgées ou en raison d'un handicap), le soutien aux enfants, les subventions pour la garde d'enfants et le programme d'aide nutritionnelle.	- Les enfants de familles ayant subi une baisse importante de revenu (≥ 30 % d'un trimestre à l'autre) présentent un risque accru de signalements (augmentation du taux de signalements d'environ 18 %) - Lorsque les familles touchées par un choc de revenu majeur bénéficient de prestations sociales qui limitent la chute du revenu brut à moins de 30 %, le risque accru de maltraitance disparaît, comparativement aux familles à faible revenu non touchées par le choc de revenu.
En somme , chez les familles à faible revenu qui subissent une perte importante de revenus, des prestations sociales qui permettent de maintenir une stabilité économique pourraient jouer un rôle de protection au regard du risque de maltraitance envers les enfants.		

4 DISCUSSION

Cette synthèse fait le point sur un champ d'études qui suscite de plus en plus d'intérêt, celui de l'évaluation de l'effet des politiques sociales sur la maltraitance envers les enfants. La discussion se décline en deux parties. D'abord les principaux constats qui ressortent de la synthèse sont présentés. Ensuite, les forces et limites de l'analyse sont abordées.

4.1 Principaux constats

Quatre principaux constats émergent de l'analyse réalisée. Premièrement, les résultats des études recensées convergent vers un constat partagé : **différents types de politiques sociales bénéficiant aux familles peuvent contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants**. En effet, toutes les politiques étudiées (qu'elles soient destinées uniquement aux ménages avec enfants ou qu'elles visent d'autres objectifs de protection sociale) sont associées à une réduction de la maltraitance envers les enfants pour au moins un des indicateurs de maltraitance considérés dans l'étude. Ce constat va dans le même sens que ceux d'autres travaux indiquant un effet significatif des politiques sociales sur d'autres enjeux de santé, tels que la santé mentale (52–54).

Deuxièmement, **l'efficacité des politiques sociales pour prévenir la maltraitance envers les enfants pourrait dépendre de la manière dont elles sont conçues et mises en œuvre**. À cet égard, le montant des prestations constitue un facteur à souligner. En effet, plus les prestations sont importantes, plus les résultats sur la réduction de maltraitance envers les enfants à l'échelle populationnelle semblent importants. Des projections réalisées sur la base des résultats de l'étude de Kovski et collaborateurs (33) peuvent être citées à titre d'exemple. Ces estimations indiquent que si tous les États américains disposaient d'un soutien financier important en faveur des travailleurs à faible revenu (soit un crédit d'impôt supplémentaire accordé par l'état dont le montant serait supérieur au crédit fédéral d'au moins 18 %), 177 444 signalements de maltraitance en moins à l'échelle nationale en 2017 auraient pu être constatés, sur la base des environ 3,5 millions de signalements effectués cette année-là.

Un autre constat qui mérite d'être souligné, provient de l'étude de Cai et collaborateurs (50) et stipule que lorsqu'un ensemble de prestations sociales permettent de compenser une grande partie de la perte de revenus du travail des ménages à faible revenu, les enfants issus de ces ménages deviennent beaucoup moins exposés à la maltraitance. En effet, le risque d'être victimes de maltraitance pour ces enfants devient équivalent à celui d'enfants issus de ménages à faible revenu n'ayant pas connu de perte de revenus.

Troisièmement, une autre caractéristique des politiques sociales qui influence grandement leur capacité à contribuer à prévenir la maltraitance a trait aux critères d'admissibilité aux prestations. En effet, **des politiques sociales avec des critères d'admissibilité « larges » pourraient contribuer à prévenir la maltraitance envers les enfants**. Par exemple, les États américains permettant à un plus grand nombre de familles d'accéder aux subventions pour les

services de garde en petite enfance (notamment en augmentant le seuil de revenu familial admissible aux prestations) sont ceux où l'on constate de moindres taux de maltraitance.

Le rapport *Child Care and Development Fund (CCDF) Policies Database* (2023) (51) indique que les seuils d'admissibilité pour une famille de trois personnes varient fortement selon les États, allant de 1 954 \$ par mois sur le territoire Puerto Rico à 8 287 \$ par mois au Nouveau-Mexique en 2023, soit 23 448 \$ à 99 444 \$ par an. Autrement dit, dans certains États, les subventions sont limitées aux familles à faible revenu, tandis que dans d'autres, le plafond permet également à des ménages de classe moyenne, voire moyenne supérieure, d'y avoir accès. L'étude de Klika et coll. (2023) (38) suggère que les États offrant un accès plus large (incluant des familles non strictement défavorisées sur le plan financier) présentent des taux plus faibles de maltraitance chez les jeunes enfants. Ce constat suggère que des politiques permettant à une proportion importante des familles de bénéficier des subventions pourraient être efficaces pour prévenir la maltraitance infantile.

Quatrièmement, **si des prestations sociales généreuses et accessibles à un plus grand nombre de familles favorisent la réduction de la maltraitance, à l'inverse, des politiques sociales avec des critères d'admissibilité plus restrictifs ou une réduction des montants des prestations peuvent être associées à des effets négatifs et contribuer à une aggravation du phénomène.** En effet, de telles politiques tendent à exclure certains ménages précaires, ou à accentuer leur insécurité économique, ce qui peut aggraver les facteurs de risque associés à la maltraitance. Ceci est, par exemple, le cas des réformes restrictives de l'aide sociale observées dans certains États américains (42) et sur une certaine période au Danemark (34). En effet, concernant les États-Unis, le programme Temporary Assistance for Needy Families (TANF) a connu plusieurs modifications entre 2004 et 2016. Les auteurs de l'étude (42) ont créé un « index des restrictions ». Chaque nouvelle règle rendant l'accès à TANF plus difficile (ex. : réduction de la durée d'assistance, sanctions plus strictes en cas de non-respect des conditions d'emploi, etc.) faisait augmenter l'indice de restriction. Chaque mesure restrictive supplémentaire était associée à une diminution du nombre de bénéficiaires. Les États appliquant davantage de restrictions présentaient des taux de maltraitance infantile relativement plus élevés.

4.2 Forces

Cette synthèse permet de faire le point sur un ensemble d'études récentes qui apportent une démonstration empirique solide des effets des politiques sociales sur la maltraitance envers les enfants.

En plus de la recension à travers différentes bases de données d'articles sur la question au cours des 10 dernières années, l'une des forces de cette synthèse a trait à la démarche analytique. En effet, l'analyse réalisée permet de distinguer et catégoriser différents types de politiques sociales et de mettre en évidence leurs effets sur la prévention de la maltraitance envers les enfants. L'analyse distingue également les effets observés selon la forme de maltraitance (violence ou négligence). Ainsi, les résultats de la synthèse permettent de souligner l'importance des

politiques visant à soutenir directement les ménages avec enfants, mais aussi l'importance d'autres types de politiques sociales (visant des objectifs autres que le soutien aux ménages avec enfants) pour la prévention de la maltraitance envers les enfants, que ce soit la négligence ou la violence.

De plus, au-delà des effets observés, l'analyse permet de dégager des constats importants relatifs à des caractéristiques des politiques sociales (importance des montants et critères d'admissibilité) susceptibles de favoriser (ou de nuire à) leur efficacité pour prévenir la maltraitance.

Plusieurs autres forces du travail sont en lien avec le corpus d'études recensées. Onze des dix-sept études incluses présentent un niveau de qualité méthodologique élevé, et mobilisent des devis rigoureux. Elles exploitent notamment les variations interétatiques (comparaisons entre États), les changements de politiques dans le temps (effets avant/après) ou encore des suivis longitudinaux. Cette rigueur est renforcée par la considération de différents facteurs de confusion, et l'utilisation de vastes bases de données administratives permettant d'observer les effets des politiques sur de larges échantillons, dans des contextes réels d'implantation. De plus, la répétition d'effets significatifs à travers des politiques variées et sur différentes périodes d'études, confère une robustesse empirique aux résultats.

4.3 Limites

Bien que plusieurs bases de données aient été consultées sur une période de 10 ans lors de la recherche documentaire, cette synthèse découle uniquement d'articles publiés dans des revues scientifiques. Il est donc possible que des publications pertinentes issues de la littérature grise n'aient pas été incluses.

Par ailleurs, il convient de souligner que pour certaines politiques, la synthèse ne s'appuie que sur une seule ou quelques études. Les résultats sont donc à interpréter avec prudence. De plus, dans la littérature recensée, on constate que d'autres types de politiques sociales (telles que l'assurance-chômage) n'ont pas fait l'objet d'une évaluation au regard de la maltraitance envers les enfants.

Une autre limite concerne la surreprésentation d'études menées aux États-Unis. Même si les politiques des États peuvent différer grandement sur le plan social et économique, cela peut limiter la transférabilité des résultats à d'autres contextes, puisque la conception des politiques sociales varie selon les contextes. Toutefois, certains éléments de la synthèse viennent nuancer cet aspect, et permettent de dégager des réflexions d'ordre général susceptibles de prévaloir dans d'autres contextes. Premièrement, l'étude réalisée au Danemark (34) montre que même dans les États qui interviennent plus activement dans le domaine de la protection sociale, certains groupes peuvent être particulièrement vulnérables à la diminution des prestations d'aide sociale. Cette fragilisation peut s'accompagner d'effets délétères sur la santé et la sécurité des enfants, en l'occurrence en ce qui concerne le risque de maltraitance. Deuxièmement, il semble que peu importe les contextes de mise en œuvre (ex. : Danemark, divers États aux États-

Unis), les caractéristiques des politiques sociales, soit le montant des prestations et les critères d'éligibilité des mesures (qui favorisent une plus ou moins grande accessibilité), constituent des facteurs qui contribuent à l'efficacité des politiques pour prévenir la maltraitance.

Par ailleurs, malgré la qualité méthodologique élevée de plusieurs études, l'interprétation des résultats requiert une certaine prudence, eu égard à certaines caractéristiques du corpus recensé :

- a) La prédominance des données administratives : bien qu'elles soient précieuses pour leur couverture et leur standardisation, ces données n'incluent pas les cas non signalés de maltraitance (qui sont documentés dans les enquêtes populationnelles), elles sous-estiment donc l'ampleur du phénomène.
- b) Certains types de violence sont peu étudiés. La violence psychologique et la violence sexuelle sont moins souvent considérées que la violence physique. Aucune étude ne s'attarde à l'exposition à la violence conjugale.
- c) Les études incluses adoptent souvent une approche évaluative qui porte sur une seule politique (à l'exception de l'étude de Cai et collaborateurs (50)), ce qui ne permet pas de considérer l'effet combiné des prestations sociales.
- d) Même si tous les articles recensés tiennent compte de l'effet confondant de différents facteurs, certains facteurs importants n'ont pas été considérés comme souligné par certains auteurs, tels que la qualité des services de garde (en ce qui concerne les études (35,38) portant sur l'effet des subventions aux services de garde sur la maltraitance). À noter que les facteurs de confusion potentiels considérés dans les études n'ont pas été présentés dans les tableaux de la synthèse, mais ont été pris en compte dans l'évaluation de la qualité méthodologique des études.
- e) Dans le même ordre d'idées, bien que les études recensées reposent sur des devis quasi expérimentaux et mobilisent des méthodes statistiques robustes, les résultats de cette synthèse doivent être interprétés avec prudence : ils relèvent d'associations et ne permettent pas d'inférer une relation de causalité certaine. En effet, il demeure possible que d'autres événements ou dynamiques contextuelles susceptibles d'influencer la maltraitance (ex. : une campagne de sensibilisation sur le phénomène) aient affecté différemment les groupes ou les États comparés, sans que les études en tiennent compte.

5 CONCLUSION

Au-delà des interventions ciblées auprès des familles, la prévention de la maltraitance doit s'appuyer sur des politiques qui permettent notamment d'améliorer la sécurité économique des ménages et la conciliation travail-famille. Les études analysées convergent pour démontrer que des politiques sociales avec des prestations relativement importantes et profitant à un très grand nombre de familles peuvent réduire significativement le risque de maltraitance. L'efficacité de ces mesures pourrait reposer sur l'amélioration des conditions de vie matérielles des familles ainsi que sur la prévention du stress chronique et des contextes d'instabilité qui fragilisent les compétences parentales.

À ce titre, la lutte contre la maltraitance infantile pourrait s'envisager dans une perspective plus large de réduction des inégalités sociales. Cela suppose une approche intersectorielle qui mobilise non seulement les secteurs de la santé publique et des services sociaux, mais aussi d'autres secteurs publics tels que ceux du logement, de l'emploi et de la fiscalité. Une telle approche a le potentiel de construire une société protectrice à l'égard des enfants.

Enfin, il importe de disposer de plus d'études dans différents contextes, notamment au Québec, afin de mieux apprécier les effets des politiques sociales sur la maltraitance envers les enfants. De telles études contribueraient à mettre en valeur la pertinence des politiques sociales en prévention de la maltraitance envers les enfants.

6 RÉFÉRENCES

1. MSSS. Plan de surveillance thématique sur la maltraitance envers les enfants en contexte familial. 2024 p. 90. (Document inédit).
2. Laurent R, Lebon A, Rivard M, David H, Fontecilla A, Fortin G, *et al.* Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Montréal : Gouvernement du Québec. Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse; 2021. Disponible : [2021 CSDEPJ Rapport version finale numerique.pdf](https://www.csepej.gouv.qc.ca/sites/csepejcsmtl/files/media/document/2021_2022_BilanDPJ.pdf)
3. DPJ. En équilibre vers l'avenir. Bilan des DPJ 2023. [Internet]. 2023. Disponible : https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2022_2023_BilanDPJ.pdf
4. Hélie S, Collin-Vezina D, Trocme N, Esposito T. Étude d'incidence québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse entre 1998 et 2019 (ÉIQ-2019) : Rapport final [Internet]. Institut universitaire Jeunes en difficulté; 2025. Disponible : https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/Rapport_EIQ-2019.pdf
5. Afifi TO, MacMillan HL, Boyle M, Cheung K, Taillieu T, Turner S, *et al.* Child abuse and physical health in adulthood. Health Rep. 2016 Mar. 16;27(3):10–8. Disponible : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/82-003-x/2016003/article/14339-eng.pdf?st=qJwuzlfo>
6. Child Welfare Information Gateway. Long-term consequences of child abuse and neglect. Washington, DC: U.S: Department of Health and Human Services, Administration for Children and Families, Children's Bureau; 2019. Disponible : <https://courts.ca.gov/sites/default/files/courts/default/2024-12/btb25-2b-02.pdf>
7. Clément MÈ, Gagné MH, Hélie S. La violence et la maltraitance envers les enfants. Rapport québécois sur la violence et la santé [Internet]. Québec, Québec: Institut national de santé publique Québec; 2018. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-et-la-maltraitance-envers-les-enfants>
8. Gilbert R, Widom CS, Browne K, Fergusson D, Webb E, Janson S. Burden and consequences of child maltreatment in high-income countries. The Lancet [Internet]. 2009 Jan. [cité 2023 Jul. 25];373(9657):68–81. Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0140673608617067>
9. McCrory E, De Brito SA, Viding E. The Impact of childhood maltreatment : a review of neurobiological and genetic factors. Front Psychiatry [Internet]. 2011 [cité 2023 Jul. 25];2. Disponible : <http://journal.frontiersin.org/article/10.3389/fpsy.2011.00048/abstract>
10. Stoltenborgh M, Bakermans-Kranenburg MJ, Alink LRA, Van IJzendoorn MH. The prevalence of child maltreatment across the globe : review of a series of meta-analyses : prevalence of child maltreatment across the globe. Child Abuse Rev [Internet]. 2015 Jan. [cité 2023 May 3];24(1):37–50. Disponible : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/car.2353>
11. Heidinger L. Profil des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance, 2018. [Internet]. Statistique Canada; 2022. Disponible : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00016-fra.pdf?st=cQM8nRt3>

12. Flores J, Laforest J, Joubert K. La violence vécue par les Québécois avant l'âge de 16 ans et la santé à l'âge adulte : quels sont les liens ? Institut de la statistique du Québec; 2016. (Zoom Santé). Disponible : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-56-la-violence-vecue-par-les-quebecois-avant-lage-de-16-ans-et-la-sante-a-lage-adulte-quels-sont-les-liens-serie-enquete-sur-la-sante-dans-les-collectivites-canadiennes.pdf>
13. Bonilla García A, Gruat J. A Life Cycle Continuum Investment for Social Justice, Poverty Reduction and Sustainable Development. Genève: Organisation internationale du travail; 2003. Disponible : <https://webapps.ilo.org/public/english/protection/download/lifecycl/lifecycle.pdf>
14. Nezosi G. Définitions et histoire de la protection sociale. La protection sociale [Internet]. La Documentation française; 2024. Disponible : <https://shs.cairn.info/la-protection-sociale--9782111579552-page-7?lang=fr>
15. Ysabel P, André G, Luc G. Des dépenses budgétaires aux dépenses fiscales : cerner l'ensemble de la protection sociale au Québec [Internet]. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques; 2021 p. 28. (Cahier de recherche 2021/12). Disponible : https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/10/cr_2021-12_depenses_protection_sociale_fiscale_budgetaire_vf.pdf
16. Richardson D. Good practices in anti-poverty family-focused policies and programmes in developed countries. OCDE; 2013. Disponible : <https://www.un.org/esa/socdev/family/docs/egm12/PAPER-RICHARDSON.pdf>
17. Math A. Les politiques d'aides aux familles dans seize pays européens : une comparaison par la méthode des cas types. Recherches et prévisions [Internet]. 2004 [cité 2014 Dec. 10];78(1):31–50. Disponible : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_1149-1590_2004_num_78_1_2105
18. Math A, Meilland C. Comparaison du soutien financier apporté aux familles dans douze pays européens. Recherches et prévisions [Internet]. 2007 [cité 2014 Feb. 9];90(1):55–68. Disponible : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_1149-1590_2007_num_90_1_2329
19. Dufour P, Boismenu G, Noël A. L'aide au conditionnel : la contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord. Bruxelles: P.I.E.-P. Lang; 2003. Disponible : <https://books.openedition.org/pum/13708?lang=fr>
20. Dinan S, van den Berg, Axel, Charles Plante, Hicham Raïq, Christine Proulx and Samuel Faustmann, combating poverty : Quebec's pursuit of a distinctive welfare State. Canadian Journal of Sociology [Internet]. 2018 Jun. 30 [cité 2020 Nov. 4];43(2):199–202. Disponible : <https://journals.library.ualberta.ca/cjs/index.php/CJS/article/view/29464>
21. Gauthier AH. Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence ? Population [Internet]. 2002 [cité 2014 Nov. 9];57(3):457. Disponible : <http://www.cairn.info/revue-population-2002-3-page-457.htm>
22. St-cerny S, Robert-Angers M, Godbout L. Le Québec est-il encore un paradis pour la famille en 2018? 2018. Disponible : <https://usherbrooke.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/7d7933f2-a642-4d7b-b95b-0156aa709e9b/content>

23. Gauthier AH. Family policies in industrialized countries : is there convergence? *Population* (English Edition, 2002-) [Internet]. 2002 May [cité 2018 Feb. 28];57(3):447.
Disponible : <http://www.jstor.org/stable/3246635?origin=crossref>
24. Graham H. Health inequalities, social determinants and public health policy. *Policy & Politics* [Internet]. 2009 Oct. 1;37(4):463–79.
Disponible : <http://www.ingentaconnect.com/content/tpp/pap/2009/00000037/00000004/art00002>
25. Lundberg O, Fritzell J, Åberg Yngwe M, Kölegård ML. The potential power of social policy programmes : income redistribution, economic resources and health : the potential power of social policy programmes. *International Journal of Social Welfare* [Internet]. 2010 Jul. [cité 2014 Dec. 22];19:S2–13. Disponible : <http://doi.wiley.com/10.1111/j.1468-2397.2010.00727.x>
26. Marmot M. Achieving health equity : from root causes to fair outcomes. *The Lancet* [Internet]. 2007 [cité 2007 Oct. 5];370(9593):1153–63. Disponible : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673607613853>
27. Waldfogel J, Neuman M, Brooks-Gunn J, Kamerman S. Social policies, family types and child outcomes in selected oecd countries [Internet]. 2003 May [cité 2014 Dec. 8]. Report No.: 6.
Disponible : http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/social-policies-family-types-and-child-outcomes-in-selected-oecd-countries_625063031050
28. Bell R, Donkin A, Marmot M. Tackling structural and social issues to reduce inequities in children's outcomes in low to middle-income countries, Office of Research Discussion Paper No.2013-02, UNICEF Office of Research, Florence. 2013.
Disponible: <https://www.instituteofhealthequity.org/resources-reports/tackling-structural-and-social-issues-to-reduce-inequities-in-childrens-outcomes-in-low-to-middle-income-countries/tackling-structural-and-social-issues-to-reduce-inequities.pdf>
29. Sow M, Raynault MF, De Spiegelaere M. Associations between socioeconomic status and pregnancy outcomes : a greater magnitude of inequalities in perinatal health in Montreal than in Brussels. *BMC Public Health* [Internet]. 2022 Dec. [cité 2022 Oct. 12];22(1):829.
Disponible : <https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-022-13165-1>
30. Clément MÈ, Gagné MH, Hélie S. La violence et la maltraitance envers les enfants. Rapport québécois sur la violence et la santé [Internet]. Québec, Québec : Institut national de santé publique Québec; 2018. Disponible : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-et-la-maltraitance-envers-les-enfants>
31. National Center for Injury Prevention and Control (U.S.). Division of Violence Prevention., Fortson BL, Kleven J, Merrick MT, Gilbert LK, Alexander SP. Preventing child abuse and neglect: a technical package for policy, norm, and programmatic activities [Internet]. Centers for Disease Control and Prevention; 2016 [cité 2025 Apr. 13]. Disponible : <https://stacks.cdc.gov/view/cdc/38864>
32. Ash MJ, Livingston MD, Komro K, Spencer RA, Walker A, Woods-Jaeger B. The impact of increased minimum wage on child neglect varies by developmental age of child. *J Interpers Violence* [Internet]. 2023 Jul. [cité 2025 Apr. 12];38(13–14):7893–910.
Disponible : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/08862605221150458>

33. Kovski NL, Hill HD, Mooney SJ, Rivara FP, Morgan ER, Rowhani-Rahbar A. Association of state-level earned income tax credits with rates of reported child maltreatment, 2004–2017. *Child Maltreat* [Internet]. 2022 Aug. [cité 2025 Apr. 13];27(3):325–33.
Disponible : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1077559520987302>
34. Wildeman C, Fallesen P. The effect of lowering welfare payment ceilings on children's risk of out-of-home placement. *Children and Youth Services Review* [Internet]. 2017 Jan. [cité 2025 Apr. 13];72:82–90. Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0190740916303401>
35. Maguire-Jack K, Park Y, Feely M, Schneider W, Pace GT, Klika JB, *et al.* Childcare subsidy employment and copayment requirements and child maltreatment. *Child Maltreat* [Internet]. 2024 Nov. [cité 2025 Apr. 13];29(4):612–24.
Disponible : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/10775595231218174>
36. Framarin A, Déry V. Les revues narratives: fondements scientifiques pour soutenir l'établissement de repères institutionnels. Québec : Institut national de santé publique du Québec; 2021.
Disponible : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2780_revues_narratives_fondements_scientifiques_0.pdf
37. Critical Appraisal Skills Programme. CASP cohort study checklist [Internet]. 2024.
Disponible : <https://casp-uk.net/casp-tools-checklists/cohort-study-checklist/>
38. Klika JB, Maguire-Jack K, Feely M, Schneider W, Pace GT, Rostad W, *et al.* Childcare subsidy enrollment income generosity and child maltreatment. *Children* [Internet]. 2022 Dec. 28 [cité 2025 Apr. 13];10(1):64. Disponible : <https://www.mdpi.com/2227-9067/10/1/64>
39. Klevens J, Luo F, Xu L, Peterson C, Latzman NE. Paid family leave's effect on hospital admissions for pediatric abusive head trauma. *Inj Prev* [Internet]. 2016 Dec. [cité 2025 Apr. 13];22(6):442–5.
Disponible : <https://injuryprevention.bmj.com/lookup/doi/10.1136/injuryprev-2015-041702>
40. Bullinger LR, Boy A. Association of expanded child tax credit payments with child abuse and neglect emergency department visits. *JAMA Netw Open* [Internet]. 2023 Feb. 16 [cité 2025 Apr. 12];6(2):e2255639.
Disponible : <https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2801496>
41. Merrill-Francis M, Chen MS, Dunphy C, Swedo EA, Zhang Kudon H, Metzler M, *et al.* Advanced child tax credit payments and national child abuse hotline contacts, 2019–2022. *Inj Prev* [Internet]. 2024 Aug. [cité 2025 Apr. 13];30(4):320–7.
Disponible : <https://injuryprevention.bmj.com/lookup/doi/10.1136/ip-2023-045130>
42. Ginther DK, Johnson-Motoyama M. Associations between State TANF policies, child protective services involvement, and foster care placement: study examines associations between state-level temporary assistance for needy families policies, child protective services involvement, and foster care placement. *Health Affairs* [Internet]. 2022 Dec. 1^{er} [cité 2025 Apr. 12];41(12):1744–53.
Disponible : <https://www.healthaffairs.org/doi/10.1377/hlthaff.2022.00743>
43. Rostad WL, Ports KA, Tang S, Klevens J. Reducing the number of children entering foster care : effects of State earned income tax credits. *Child Maltreat* [Internet]. 2020 Nov. [cité 2025 Apr. 13];25(4):393–7. Disponible : <http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1077559519900922>

44. Klevens J, Schmidt B, Luo F, Xu L, Ports KA, Lee RD. Effect of the earned income tax credit on hospital admissions for pediatric abusive head trauma, 1995-2013. *Public Health Rep* [Internet]. 2017 Jul. [cité 2025 Apr. 13];132(4):505–11.
Disponible : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0033354917710905>
45. Raissian KM, Bullinger LR. Money matters: Does the minimum wage affect child maltreatment rates? *Children and Youth Services Review* [Internet]. 2017 Jan. [cité 2025 Apr. 13];72:60–70.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0190740916303139>
46. Schneider W, Bullinger LR, Raissian KM. How does the minimum wage affect child maltreatment and parenting behaviors? An analysis of the mechanisms. *Rev Econ Household* [Internet]. 2022 Dec. [cité 2025 Apr. 13];20(4):1119–54. Disponible : <https://link.springer.com/10.1007/s11150-021-09590-7>
47. Livingston MD, Woods-Jaeger B, Spencer RA, Lemon E, Walker A, Komro KA. Association of State minimum wage increases with child maltreatment. *J Interpers Violence* [Internet]. 2022 Nov. [cité 2025 Apr. 13];37(21–22):NP21411–21.
Disponible : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/08862605211056727>
48. Shanahan ME, Austin AE, Durrance CP, Martin SL, Mercer JA, Runyan DK, *et al.* The association of low-income housing tax credit units and reports of child abuse and neglect. *American Journal of Preventive Medicine* [Internet]. 2022 May [cité 2025 Apr. 13];62(5):727–34.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S074937972200023X>
49. Ports KA, Rostad WL, Luo F, Putnam M, Zurick E. The impact of the low-income housing tax credit on children's health and wellbeing in Georgia. *Children and Youth Services Review* [Internet]. 2018 Oct. [cité 2025 Apr. 13];93:390–6.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S019074091830447X>
50. Cai JY. Economic instability and child maltreatment risk : evidence from state administrative data. *Child Abuse & Neglect* [Internet]. 2022 Aug. [cité 2025 Apr. 12];130:105213.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0145213421002866>
51. The CCDF Policies Database Book of Tables. Key cross-State variations in CCDF policies as of October 1, 2023 [Internet]. 2025 p. 451. (OPRE Report 2025-054).
Disponible : <https://ccdf.urban.org/sites/default/files/opre-CCDF-policies-database-2023-may25.pdf>
52. Morgan ER, Hill HD, Mooney SJ, Rivara FP, Rowhani-Rahbar A. State earned income tax credits and depression and alcohol misuse among women with children. *Preventive Medicine Reports* [Internet]. 2022 Apr. [cité 2025 Jun. 23];26:101695.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S221133552200002X>
53. Morgan ER, DeCou CR, Hill HD, Mooney SJ, Rivara FP, Rowhani-Rahbar A. State earned income tax credits and suicidal behavior : a repeated cross-sectional study. *Preventive Medicine* [Internet]. 2021 Apr. [cité 2025 Jun. 23];145:106403.
Disponible : <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0091743520304345>
54. Lenhart O. The effects of state-level earned income tax credits on suicides. *Health Economics* [Internet]. 2019 Dec. [cité 2025 Jun. 23];28(12):1476–82.
Disponible : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/hec.3948>

ANNEXE 1 STRATÉGIE DE RECHERCHE

Bases de données et date(s) d'interrogation

Medline (OVID), 2024-10-08

PsycInfo (OVID), 2024-10-08

CINHAL (EBSCO), 2024-10-08

Psychology & Behavioral Sciences Collection (EBSCO), 2024-10-08

SocINDEX (EBSCO), 2024-10-08

Health Policy Reference Center (EBSCO), 2024-10-08

Political Science Complete (EBSCO), 2024-10-08

Public Affairs Index (EBSCO), 2024-10-08

Stratégie de recherche pour Medline (Ovid)

#	Requête	Résultats
1	(babies or baby or infan* or newborn* or new-born*).ti,ab,kf. or Infant/	1 343 918
2	(boy ? or boyfrien* or boyhood* or child* or fifth-grader* or first-grader* or fourth-grader* or girl? or girlfriend* or girlhood* or juvenil* or kid? or kindergarten* or minor? or minority or paediatric* or peadiatric* or pediatric* or PICU or preschool* or pre-school* or second-grader* or seventh-grader* or sixth-grader* or stepchild* or step-child* or third-grader* or toddler? or young or youngster* or youth*).ti,ab,kf. or Child/ or Child, Preschool/	3 859 718
3	(adolescen* or preadolescen* or pre-adolescen* or preteen* or pre-teen* or puber* or pubescen* or teen* or underage? or under-age?).ti,ab,kf. or Adolescent/ or Minors/	2 421 105
4	1 or 2 or 3 [Enfants moins de 18 ans]	5 401 789
5	(homicide* or crime* or violence or abuse* or offense* or assault* or rape or harassment or fear or criminality or "perceived risk" or "sense of insecurity" or neglect* or maltreatment* or (adverse adj2 experience*).ti,ab,kf.	459 627
6	4 and 5	162 267
7	([early-life or (early adj2 life)] adj2 stress*).ti,ab,kf. or child abuse/ or Adverse Childhood Experiences/	33 791
8	6 or 7	172 745
9	((("minimum wage*" or family or income or housing or social or health or economic or public or security) adj3 (policies or policy or program*) adj10 (accomplish* or achiev* or effect* or effic* or enhanc* or fail* or fulfil* or impact* or improv* or ineffect* or ineffic* or insuccess* or nonfulfillment* or nonperform* or nonsuccess* or perform* or prevent* or succeed* or success* or unachiev* or underperform* or unfulfill* or unperform* or unsuccess* or evaluat* or assessment* or outcome* or consequence* or influenc* or "lower rate*" or decreas* or reduc*).ti,ab,kf.	61 719
10	8 and 9	1 885
11	((((systematic or state-of-the-art or scoping or literature or umbrella) adj (review* or overview* or assessment*)) or "review* of reviews" or meta-analy* or metaanaly* or ((systematic or evidence) adj1 assess*) or "research evidence" or metasynthe* or meta-synthe*).tw. or exp Review Literature as Topic/ or exp Review/ or Meta-Analysis as Topic/ or Meta-Analysis/ or "systematic review"/	3 772 642
12	10 not 11	1 589
13	12 not (case reports or comment or editorial or interview or letter or news).pt.	1 556
14	13 and (english or french).lg.	1 479
15	..l/ 14 yr=2014-3000	880

Stratégie de recherche pour PsycInfo (Ovid)

#	Requête	Résultats
1	(babies or baby or infan* or newborn* or new-born*).ti,ab,id.	125 331
2	(boy ? or boyfrien* or boyhood* or child* or fifth-grader* or first-grader* or fourth-grader* or girl? or girlfriend* or girlhood* or juvenil* or kid? or kindergarten* or minor? or minority or paediatric* or peadiatric* or pediatric* or PICU or preschool* or pre-school* or second-grader* or seventh-grader* or sixth-grader* or stepchild* or step-child* or third-grader* or toddler? or young or youngster* or youth*).ti,ab,id. or exp Childhood Development/	1 215 051
3	(adolescen* or preadolesc* or pre-adolesc* or preteen* or pre-teen* or puber* or pubescen* or teen* or underage? or under-age?).ti,ab,id. or exp Adolescent Development/	336 361
4	1 or 2 or 3 [Enfants moins de 18 ans]	1 361 932
5	(homicide* or crime* or violence or abuse* or offense* or assault* or rape or harassment or fear or criminality or "perceived risk" or "sense of insecurity" or neglect* or maltreatment* or (adverse adj2 experience*).ti,ab,id.	418 413
6	4 and 5	159 978
7	([early-life or (early adj2 life)] adj2 stress*).ti,ab,id. or child abuse/ or Childhood Adversity/ or Child Neglect/ or Child Sexual Abuse/	44 679
8	6 or 7	165 068
9	("minimum wage*" or family or income or housing or social or health or economic or public or security) adj3 (policies or policy or program*) adj10 (accomplish* or achiev* or effect* or effic* or enhanc* or fail* or fulfil* or impact* or improv* or ineffect* or ineffic* or insuccess* or nonfulfillment* or nonperform* or nonsuccess* or perform* or prevent* or succeed* or success* or unachiev* or underperform* or unfulfill* or unperform* or unsuccess* or evaluat* or assessment* or outcome* or consequence* or influenc* or "lower rate*" or decreas* or reduc*).ti,ab,id. or "program evaluation"/	42 428
10	8 and 9	2 567
11	((systematic or state-of-the-art or scoping or literature or umbrella) adj (review* or overview* or assessment*)) or "review* of reviews" or meta-analy* or metaanaly* or ((systematic or evidence) adj1 assess*) or "research evidence" or metasynthe* or meta-synthe*).tw. or "Literature Review"/ or "Systematic Review"/ or Meta Analysis/	162 248
12	10 not 11	2 450
13	12 not (case reports or comment or editorial or interview or letter or news).pt.	2 450
14	13 not (afrikaans or albanian or arabic or bulgarian or catalan or chinese or croatian or czech or danish or dutch or estonian or farsi iranian or finnish or georgian or german or greek or hebrew or hindi or hungarian or italian or japanese or korean or lithuanian or malaysian or norwegian or polish or portuguese or romanian or russian or serbian or serbo croatian or slovak or slovene or spanish or swedish or turkish or ukrainian or urdu).lg.	2 391
15	..l/ 14 yr=2014-3000	900

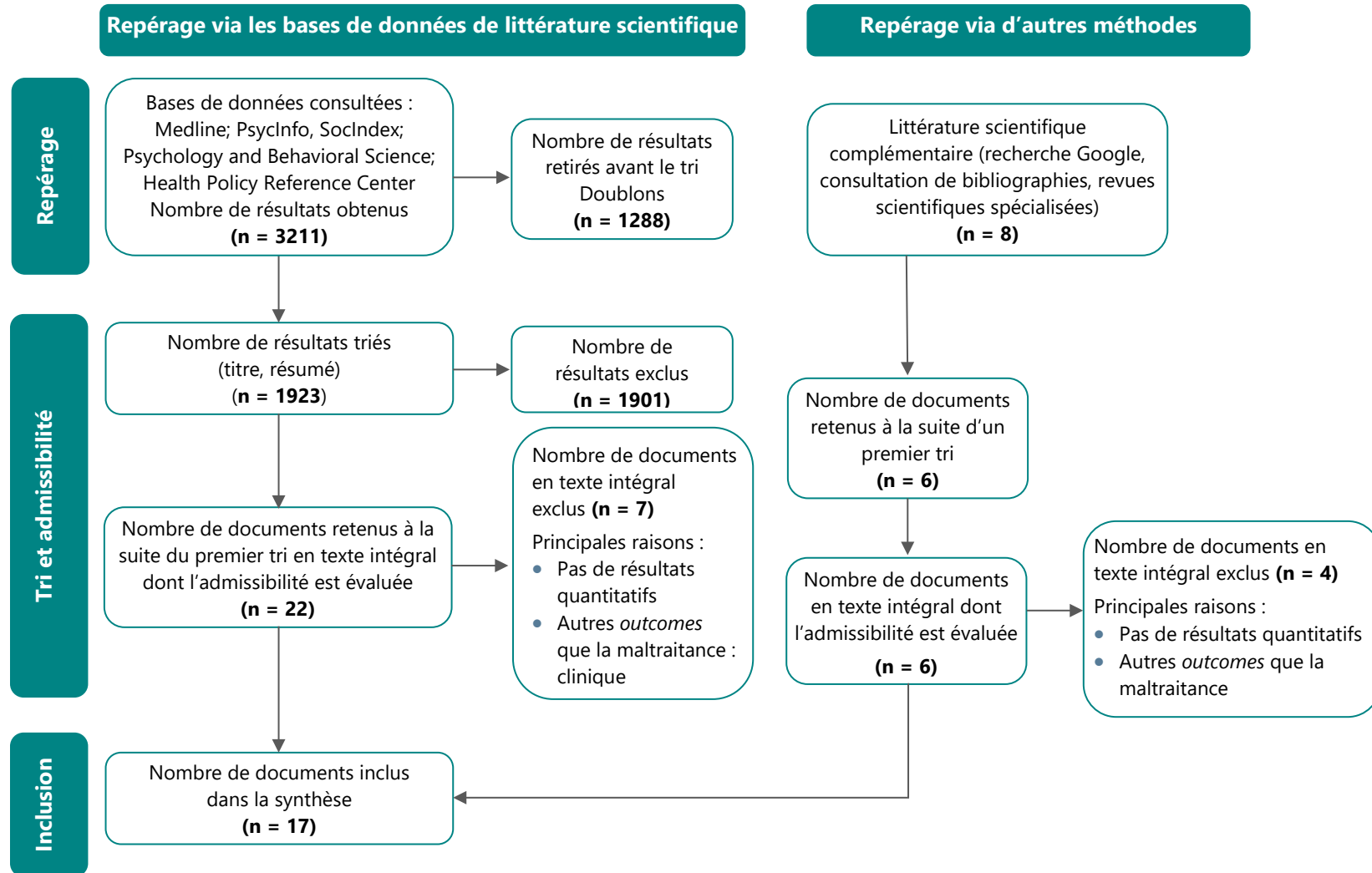
Stratégie de recherche pour CINHAL, Psychology & Behavioral Sciences Collection, SocINDEX, Health Policy Reference Center, Political Science Complete, Public Affairs Index (EBSCO)

#	Requête	Résultats
S1	TI (babies OR baby OR infan* OR newborn* OR new-born*) OR AB (babies OR baby OR infan* OR newborn* OR new-born*) OR SU (babies OR baby OR infan* OR newborn* OR new-born*) OR MH ("Infant")	656 352
S2	TI (boy# OR boyfrien* OR boyhood* OR child* OR fifth-grader* OR first-grader* OR fourth-grader* OR girl# OR girlfriend* OR girlhood* OR juvenil* OR kid# OR kindergarten* OR minor# OR minority OR paediatric* OR peadiatric* OR pediatric* OR PICU OR preschool* OR pre-school* OR second-grader* OR seventh-grader* OR sixth-grader* OR stepchild* OR step-child* OR third-grader* OR toddler# OR young OR youngster* OR youth*) OR AB (boy# OR boyfrien* OR boyhood* OR child* OR fifth-grader* OR first-grader* OR fourth-grader* OR girl# OR girlfriend* OR girlhood* OR juvenil* OR kid# OR kindergarten* OR minor# OR minority OR paediatric* OR peadiatric* OR pediatric* OR PICU OR preschool* OR pre-school* OR second-grader* OR seventh-grader* OR sixth-grader* OR stepchild* OR step-child* OR third-grader* OR toddler# OR young OR youngster* OR youth*) OR MH ("Child" OR "Child, Preschool")	2 152 058
S3	TI (adolescen* OR preadolescen* OR pre-adolescen* OR preteen* OR pre-teen* OR puber* OR pubescen* OR teen* OR underage# OR under-age#) OR AB (adolescen* OR preadolescen* OR pre-adolescen* OR preteen* OR pre-teen* OR puber* OR pubescen* OR teen* OR underage# OR under-age#) OR SU (adolescen* OR preadolescen* OR pre-adolescen* OR preteen* OR pre-teen* OR puber* OR pubescen* OR teen* OR underage# OR under-age#) OR MH ("Adolescent" OR "Minors")	891 456
S4	S1 OR S2 OR S3	2 740 524
S5	TI(homicide* or crime* or violence or abuse* or offense* or assault* or rape or harassment or fear or criminality or "perceived risk" or "sense of insecurity" or neglect* or maltreatment* or mistreat* or molest* or (adverse N1 experience*)) OR AB(homicide* or crime* or violence or abuse* or offense* or assault* or rape or harassment or fear or criminality or "perceived risk" or "sense of insecurity" or neglect* or maltreatment* or mistreat* or molest* or (adverse N1 experience*)) OR SU(homicide* or crime* or violence or abuse* or offense* or assault* or rape or harassment or fear or criminality or "perceived risk" or "sense of insecurity" or neglect* or maltreatment* or mistreat* or molest* or (adverse N1 experience*))	863 256
S6	S4 AND S5	267 571
S7	TI([early-life or (early N1 life)] N1 stress*) OR AB([early-life or (early N1 life)] N1 stress*) OR SU([early-life or (early N1 life)] N1 stress*)	904
S8	S6 OR S7	268 189
S9	TI ("minimum wage*" or family or income or housing or social or health or economic or public or security) N2 (policies or policy or program*) N9 (accomplish* or achiev* or effect* or effic* or enhanc* or fail* or fulfil* or impact* or improv* or ineffect* or ineffic* or insuccess* or nonfulfillment* or nonperform* or nonsuccess* or perform* or prevent* or succeed* or success* or unachiev* or underperform* or unfulfill* or unperform* or unsuccess* or evaluat* or assessment* or outcome* or consequence* or influenc* or "lower rate*" or decreas* or reduc*) OR AB ("minimum wage*" or family or income or housing or social or health or economic or public or security) N2 (policies or policy or program*) N9 (accomplish* or achiev* or effect* or effic* or enhanc* or fail* or fulfil* or impact* or improv* or ineffect* or ineffic* or insuccess* or nonfulfillment* or nonperform* or nonsuccess* or perform* or prevent* or succeed* or success* or unachiev* or underperform* or unfulfill* or unperform* or unsuccess* or evaluat* or assessment* or outcome* or consequence* or influenc* or "lower rate*" or decreas* or reduc*) OR SU ("minimum wage*" or family or income or housing or social or health or economic or public or security) N2 (policies or policy or program*) N9 (accomplish* or achiev* or effect* or effic* or enhanc* or fail* or fulfil* or impact* or improv* or ineffect* or ineffic* or insuccess* or nonfulfillment* or nonperform* or nonsuccess* or perform* or prevent* or succeed* or success* or unachiev* or underperform* or unfulfill* or unperform* or unsuccess* or evaluat* or assessment* or outcome* or consequence* or influenc* or "lower rate*" or decreas* or reduc*)	98 930

Stratégie de recherche pour CINHAL, Psychology & Behavioral Sciences Collection, SocINDEX, Health Policy Reference Center, Political Science Complete, Public Affairs Index (EBSCO) (suite)

#	Requête	Résultats
S10	S8 AND S9	3 495
S11	TI (((systematic OR state-of-the-art OR scoping OR literature OR umbrella) W0 (review OR reviews OR overview* OR assessment*)) OR "review* of reviews" OR meta-analy* OR metaanaly* OR ((systematic OR evidence) N1 assess*) OR "research evidence" OR metasynthe* OR meta-synthe*) OR AB (((systematic OR state-of-the-art OR scoping OR literature OR umbrella) W0 (review OR reviews OR overview* OR assessment*)) OR "review* of reviews" OR meta-analy* OR metaanaly* OR ((systematic OR evidence) N1 assess*) OR "research evidence" OR metasynthe* OR meta-synthe*) OR KW (((systematic OR state-of-the-art OR scoping OR literature OR umbrella) W0 (review OR reviews OR overview* OR assessment*)) OR "review* of reviews" OR meta-analy* OR metaanaly* OR ((systematic OR evidence) N1 assess*) OR "research evidence" OR metasynthe* OR meta-synthe*) OR MH ("Review Literature as Topic" OR "Review" OR "Meta-Analysis as Topic" OR "Meta-Analysis" OR "systematic review")	420 276
S12	S10 NOT S11	3 299
S13	S12 AND RV Y	3 003
S14	S13 AND LA (english or french)	2 914
S15	S14 AND (DT 2014-3000)	1 431

ANNEXE 2 DIAGRAMME DE FLUX



ANNEXE 3 ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

L'outil CASP a été utilisé pour évaluer la qualité méthodologique des articles recensés. C'est une grille d'interprétation des études de cohortes élaborée par le Critical Appraisal Skills Programme (37). La version française de l'outil a été utilisée. La version originale comporte douze items présentés sous forme de questions. Dans la présente synthèse, neuf questions ont été considérées, et certaines d'entre elles ont été adaptées afin de refléter la nature du corpus d'études qui utilise majoritairement des données administratives. Les documents ont été regroupés selon trois niveaux de qualité en fonction du score obtenu : à savoir une qualité élevée (8 à 9 points), modérée (6 à 7 points) ou faible (moins de 6 points).

Le tableau suivant présente l'outil original et identifie en gras les questions utilisées dans la présente synthèse. Les questions 2 et 7 ont été adaptées. Les questions 6b) 10, 10, 11 et 12 n'ont pas été utilisées.

Grille CASP

Item	Question originale et adaptation si applicable
1	L'étude repose-t-elle sur une question bien définie?
2	La cohorte a-elle été recrutée d'une manière acceptable? • <i>Les participants à l'étude ont-ils été recruté d'une manière acceptable?</i>
3	L'exposition est-elle mesurée précisément, de façon à réduire le biais?
4	Les résultats sont-ils mesurés précisément, de façon à réduire le biais?
5a)	Les auteurs ont-ils tenu compte de tous les facteurs confusionnels importants?
5b)	Les auteurs ont-ils tenu compte des facteurs confusionnels potentiels dans la méthodologie de l'étude et (ou) dans leur analyse?
6a)	Le suivi des sujets était-il exhaustif?
6b)	Le suivi des sujets était-il assez long?
7	Quels sont les résultats de cette étude? • <i>Le plan d'analyse est-il pertinent et cohérent avec la question de recherche?</i>
8	Quelle est la précision des résultats?
9	Les résultats vous semblent-ils crédibles? • <i>Les résultats sont pertinents et cohérents au regard de la question de recherche et des objectifs</i>
10	Les résultats peuvent-ils s'appliquer à la population d'ici?
11	Les résultats de cette étude correspondent-ils à ceux des études précédentes?
12	En quoi cette étude pourrait-elle influencer sur la pratique?

ANNEXE 4 EFFICACITÉ DE POLITIQUES SOCIALES POUR PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants

Références <i>Titre</i> (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant à soutenir les ménages avec enfants			
Subvention pour services de garde			
Kilka et coll. 2024 (38) <i>Childcare Subsidy Enrollment Income Generosity and Child Maltreatment</i> (modérée)	Aux États-Unis, chaque État fixe son propre seuil de revenu maximal pour qu'une famille puisse bénéficier de la subvention pour services de garde. Un État « généreux » fixe un seuil de revenu plus élevé, ce qui permet à plus de familles d'être éligibles aux subventions pour la garde d'enfants; tandis qu'un État « restrictif » fixe un seuil plus bas, rendant l'accès aux subventions plus difficile. Cette étude examine la relation entre la générosité du seuil de revenu d'admissibilité aux subventions pour services de garde selon les États, et le taux de maltraitance envers les enfants.	Variable indépendante : niveau maximal de revenu mensuel (revenu plafond admissible) autorisé pour une famille de trois personnes afin d'être éligible aux subventions. Variables dépendantes : taux de signalements pour négligence 0-17 ans. Taux de signalements pour violence physique 0-17 ans. Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Série de régressions multiples avec effets fixes (États et années) afin de contrôler les différences entre États et au fil du temps, dans le but d'isoler l'effet propre à la politique étudiée. Période d'étude : 2009-2019	• Les États ayant des seuils d'admissibilité au programme de subvention pour les services de garde plus généreux présentaient des taux de signalements pour violence physique ou négligence plus faibles chez les enfants de 0 à 5 ans. • Une augmentation d'un écart-type du revenu plafond admissible (700 USD par mois) est associée à une diminution de 3 % pour la négligence et de 4 % pour l'abus physique dans ce groupe d'âge. • Les associations n'étaient pas statistiquement significatives chez les enfants plus âgés (6-17 ans), mais montraient une tendance similaire.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références <i>Titre</i> (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant à soutenir les ménages avec enfants (suite)			
Subvention pour services de garde			
Maguire-Jack et coll. 2024 (35) <i>Childcare Subsidy Employment and Copayment Requirements and Child Maltreatment</i> (modérée)	L'article examine l'impact des variations des politiques étatiques concernant les subventions pour la garde d'enfants sur les taux de maltraitance infantile aux États-Unis. L'étude aborde notamment la relation entre les exigences en matière d'emploi pour être éligible aux subventions selon les États et le taux de maltraitance infantile. Les États sont catégorisés selon trois niveaux d'exigence, en tenant compte du nombre d'heures de travail hebdomadaires. « Exigences strictes » : seuls les parents travaillant à temps plein (30 heures/semaine ou plus) sont admissibles aux subventions. « Exigences modérées » : parents admissibles s'ils travaillent un minimum d'heures par semaine (ex. : 15-20 heures). Aucune exigence : tous les parents peuvent bénéficier des subventions, indépendamment de leur statut professionnel.	Variables indépendantes : <i>exigences en matière d'emploi</i> : le nombre minimum d'heures de travail requis pour recevoir une subvention pour la garde d'enfants. Montants des co-paiements : la part des coûts de garde d'enfants que les familles doivent assumer après avoir reçu la subvention. Les États fixent des niveaux de co-paiement différents, influençant ainsi le coût net pour les familles. Variable dépendante : taux de signalements confirmés de négligence, de violence physique et de violence psychologique chez les enfants de 0-4 ans. Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Modèles de régression multivariés avec effets fixes pour estimer l'association entre les politiques étatiques et les taux de maltraitance infantile. Période d'étude : 2009-2019	• Imposer un nombre élevé d'heures de travail (par exemple, 30 heures par semaine) pour être éligible aux subventions est associé à des taux plus élevés de négligence. • En revanche, des exigences modérées ou l'absence d'exigences spécifiques ne sont pas associées à une augmentation des taux de négligence. • Associations non significatives entre le niveau d'exigence (en termes de temps de travail) et la violence. • Associations non significatives entre le niveau des co-paiements et les taux de maltraitance infantile (violence ou négligence).

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références <i>Titre</i> (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant à soutenir les ménages avec enfants (suite)			
Congés parentaux payés			
Klevens et coll. 2016 (39) <i>Paid family leave's effect on hospital admissions for pediatric abusive head trauma</i> (élevée)	Cette étude analyse l'impact de la politique de congé familial payé (Paid Family Leave - PFL) de la Californie, mise en œuvre en 2004, sur les taux d'hospitalisation pour traumatismes crâniens abusifs (souvent appelé syndrome du bébé secoué) chez les enfants.	Variable indépendante : implantation (ou non) du congé familial payé Variable dépendante : taux d'hospitalisation pour traumatisme crânien chez les enfants de moins de 1 an, et chez ceux de moins de 2 ans. Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Méthode des doubles différences <i>difference-in-differences</i> (DiD) : comparaison de la Californie avec 7 États témoins ne disposant pas de politique équivalente. Période d'étude : 1995-2011 Couvrant une période de 9 ans avant (1995–2003) et 8 ans après (2004–2011) l'implantation du congé familial payé en Californie.	• Diminution des admissions chez les enfants de moins de 1 an Après ajustement pour des variables comme le taux de chômage et le niveau d'éducation des adultes, l'introduction du PFL en Californie a été associée à une réduction de 5,1 admissions pour traumatisme crânien pour 100 000 enfants de moins de 1 an. • Diminution des admissions chez les enfants de moins de 2 ans : De manière similaire, une réduction de 2,8 admissions pour traumatisme crânien pour 100 000 enfants de moins de 2 ans a été observée. • Ces diminutions contrastent avec les États sans PFL, où les taux d'hospitalisation pour traumatisme crâniens du fait de la maltraitance ont augmenté entre 2007 et 2009, période correspondant à la Grande Récession, tandis que les taux en Californie sont restés stables.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant à soutenir les ménages avec enfants (suite)			
Crédit d'impôt pour enfants			
Bullinger et Boy 2023 (40) <i>Association of Expanded Child Tax Credit Payments With Child Abuse and Neglect Emergency Department Visits</i> (modérée)	Des politiques de soutien financier, comme le Crédit d'Impôt pour Enfants (Child Tax Credit - CTC) , visent à atténuer le risque de pauvreté en améliorant la sécurité économique des familles. En 2021, les modalités du CTC ont été modifiées afin d'offrir temporairement des paiements mensuels anticipés aux familles éligibles. Cette étude examine l'impact des paiements anticipés du CTC de 2021 sur les visites aux urgences pédiatriques du fait de la maltraitance.	Variable indépendante : versement anticipé (ou non) du CTC Variable dépendante : nombre de visites quotidiennes aux urgences pédiatriques du fait de la maltraitance, dans des hôpitaux dans le sud-est des États-Unis. Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – séries temporelles fixes utilisant la variation temporelle du CTC. Période d'étude : comparaison des tendances de 2021 (juillet-décembre) avec celles de 2018 et 2019, lorsque les paiements anticipés n'étaient pas en vigueur.	- Le versement du CTC élargi est associé à une diminution immédiate (après 4 jours) des cas de maltraitance et de négligence infantiles signalés aux urgences, en particulier chez certains groupes (garçons de tout groupe, et enfants blancs non hispaniques). - Toutefois, l'effet global n'est pas significatif sur l'ensemble de la population étudiée, et la réduction des visites ne semble pas durer dans le temps.
Merril-Francis et coll. 2024 (41) <i>Advanced child tax credit payments and national child abuse hotline contacts, 2019–2022</i> (modérée)	Cette étude examine l'association entre les paiements anticipés du Crédit d'Impôt pour Enfants (CTC) et les communications (volume d'appel) en lien avec la maltraitance vers la <i>Childhelp National Child Abuse Hotline</i> . Plus spécifiquement, elle vise à évaluer si l'introduction et la fin des paiements anticipés du CTC ont influencé le volume des appels signalant des cas potentiels de violence et de négligence envers les enfants.	Variable indépendante : versement anticipé (ou non) du CTC Variable dépendante : volume des communications vers la ligne d'appel d'urgence (nombre d'appels par jour en lien avec la maltraitance). Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – séries temporelles interrompues. Méthode exploitant les ruptures temporelles liées aux versements successifs du CTC, pour estimer l'impact des paiements anticipés sur le volume des communications vers la ligne d'appel d'urgence. Période d'étude : comparaison du volume ds appels : Avant juillet 2021 (période de référence) Juillet — décembre 2021 (période des paiements) Après décembre 2021 (période post-paiements)	Impact des paiements anticipés du CTC Diminution immédiate des appels après chaque paiement mensuel du CTC. - Réduction moyenne : -13,8 % des appels après chaque versement (14,8 % pour la violence et 8,5 % pour la négligence) - Effet plus marqué après les trois derniers paiements (octobre — décembre 2021) Effet de la fin des paiements (après janvier 2021) Augmentation progressive du volume des appels après l'arrêt des paiements - Croissance quotidienne moyenne : +0,1 %. - Tendance suggérant une reprise progressive des signalements après la fin du programme.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références <i>Titre</i> (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant à soutenir les ménages avec enfants (suite)			
Restriction de l'accès à l'aide sociale pour les familles			
Ginther et coll. 2022 (42) <i>Associations Between State TANF Policies, Child Protective Services Involvement, And Foster Care Placement</i> (élevée)	Le programme Temporary Assistance for Needy Families (TANF) a été établi en 1996 pour réformer le système d'aide sociale aux États-Unis. Cette étude a examiné comment les politiques du TANF (et leur évolution) au niveau des États étaient associées à la maltraitance envers les enfants entre 2004 et 2016.	Variables indépendantes : taux de signalements pour négligence Taux de placements en famille d'accueil Variable dépendante : indice de restrictions aux prestations TANF : nombre de politiques restrictives mises en place dans chaque État (niveau d'accès réduit, délais, conditions de travail, sanctions, etc.). Taux de bénéficiaires des prestations TANF Devis et analyses statistiques : <i>quasi-experimental</i> – Régression avec effets fixes pour évaluer l'impact des restrictions TANF sur la maltraitance. Période d'étude : 2004 à 2016, données de 50 États	• Chaque politique supplémentaire du TANF restreignant l'accès aux prestations était associée à une réduction de 13 % des cas de TANF. • Les augmentations du nombre de bénéficiaires du TANF étaient associées à des réductions significatives du nombre de victimes de négligence et des placements en famille d'accueil. • Dans les modèles à effets fixes bidirectionnels, les restrictions d'accès au TANF étaient associées à plus de quarante-quatre victimes supplémentaires de négligence pour 100 000 enfants et entre dix-neuf et vingt-deux enfants supplémentaires pour 100 000 placés en famille d'accueil.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant d'autres objectifs (que le soutien aux ménages avec enfants)			
Crédit d'impôt sur le revenu gagné (Earned Income Tax Credits - EITC)			
Kovsky et coll. 2022 (33) <i>Association of State-Level Earned Income Tax Credits With Rates of Reported Child Maltreatment, 2004-2017</i> (élevée)	L'<i>Earned Income Tax Credit</i> (EITC), ou crédit d'impôt sur le revenu gagné, est un dispositif fiscal aux États-Unis visant à soutenir les travailleurs à faible revenu en leur accordant un crédit d'impôt. L'EITC existe au niveau fédéral, mais plusieurs États ont mis en place leur propre EITC, qui s'ajoute donc au crédit fédéral. L'article examine l'impact du crédit d'impôt sur le revenu gagné (EITC) au niveau des États sur les taux de maltraitance infantile signalés aux États-Unis entre 2004 et 2017. Les auteurs ont analysé comment la présence et la générosité des EITC au niveau des États influencent la maltraitance envers les enfants.	Variable indépendante : générosité du crédit d'impôt selon les États, mesurée en pourcentage du crédit fédéral. Par exemple, si un État offre un EITC équivalent à 10 % du crédit fédéral, cela représente une générosité de 10 %. Variables dépendantes : taux de signalements pour négligence Taux de signalement pour violence (physique, émotionnelle et sexuelle) Devis et analyses statistiques : <i>quasi-experimental</i> – Régression avec effets fixes Période d'étude : 2004 à 2017	• Une augmentation de 10 points de pourcentage de la générosité des EITC remboursables au niveau des États est associée à une réduction de 241 signalements de négligence pour 100 000 enfants. Cette association est observée tant chez les enfants âgés de 0 à 5 ans (-324 pour 100 000) que chez ceux de 6 à 17 ans (-201 pour 100 000). • Associations non significatives pour la violence. • Les estimations de l'étude suggèrent qu'augmenter tous les crédits d'impôt sur le revenu gagné (EITC) des États à au moins 18 % du crédit fédéral (la moyenne sur la période étudiée) serait associé à 177 444 signalements de maltraitance en moins à l'échelle nationale en 2017, sur la base des environ 3,5 millions de signalements effectués cette année-là.
Rostad et coll. 2020 (43) <i>Reducing the number of children entering foster care: Effects of state earned income tax credits</i> (élevée)	L'étude analyse l'effet des EITC des États sur le nombre d'enfants entrant en famille d'accueil	Variable indépendante : États classés en trois catégories selon leur politique d'EITC : Sans EITC au niveau de l'État EITC non remboursable EITC remboursable Variable dépendante : taux d'entrées en placement en famille d'accueil Devis et analyses statistiques : <i>quasi-experimental</i> – Modèles de régression de Poisson à effets fixes Période d'étude : données de 2000 à 2016, couvrant 50 États américains.	Un EITC remboursable était associé à une diminution de 11 % des entrées en famille d'accueil par rapport aux États sans EITC au niveau de l'État, après ajustement pour des facteurs tels que le taux de pauvreté infantile, la composition raciale/ethnique, le niveau d'éducation et le taux de chômage.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant d'autres objectifs (que le soutien aux ménages avec enfants) (suite)			
Crédit d'impôt sur le revenu gagné (Earned Income Tax Credits - EITC) (suite)			
Klevens et coll. 2017 (44) <i>Effect of the Earned Income Tax Credit on Hospital Admissions for Pediatric Abusive Head Trauma</i> (élevée)	L'article étudie l'association entre les EITC des États et les taux d'admissions hospitalières pour traumatismes crâniens abusifs chez les enfants de moins de 2 ans (comparaison entre États).	Variable indépendante : États distingués selon la présence ou non d'un EITC et selon le caractère remboursable ou non de cet EITC. *Note : un crédit d'impôt diminue ou annule l'impôt à payer. Lorsque le montant du crédit excède l'impôt à payer, l'excédent peut être versé aux ménages. Il s'agit alors d'un crédit d'impôt remboursable. Un crédit d'impôt est non remboursable, lorsque l'excédent éventuel n'est pas versé au contribuable. Variable dépendante : taux annuels d'admissions hospitalières pour traumatismes crâniens chez les enfants de moins de 2 ans Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Méthode des doubles différences <i>difference-in-differences</i> (DiD) Période d'étude : 1995-2013	Un EITC remboursable était associé à une réduction de 3,1 admissions pour 100 000 enfants de moins de 2 ans, ce qui équivaut à une diminution de 13 % des admissions pour traumatismes crâniens abusifs, bien que cette association n'ait pas atteint la signification statistique ($p = 0,08$). Aucune association significative n'a été trouvée pour les EITC non remboursable.
Augmentation du salaire minimum			
Ash et coll. 2023 (32) <i>The Impact of Increased Minimum Wage on Child Neglect Varies by Developmental Age of Child</i> (élevée)	Objectif de l'étude Cette étude examine si l'augmentation du salaire minimum dans le contexte des États-Unis est associée à une réduction de la négligence infantile, et si cet effet varie selon le stade développemental de l'enfant (comparaison entre États).	Variable indépendante : niveau du salaire minimum selon les États Variable dépendante : auto-déclarations maternelles de négligence infantile obtenues de la cohorte Fragile Families & Child Wellbeing Study. Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Modèle de régression logistique à effets fixes Période d'étude : 2004 à 2016	Principaux résultats Une augmentation du salaire minimum est associée à une baisse significative des cas de négligence chez les jeunes enfants (< 5 ans), mais pas chez les enfants plus âgés. Les auteurs concluent à un effet protecteur du salaire minimum pendant la petite enfance.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant d'autres objectifs (que le soutien aux ménages avec enfants) (suite)			
Augmentation du salaire minimum (suite)			
Raissian et coll. 2017 (45) <i>Money matters: Does the minimum wage affect child maltreatment rates?</i> (élevée)	Cette étude examine si l'augmentation du salaire minimum dans le contexte des États-Unis a un effet sur la réduction des taux de maltraitance infantile, en se concentrant sur la négligence et les abus physiques (comparaison entre États).	Variable indépendante : variation du montant du salaire minimum sur la période de l'étude, selon les États (par augmentation de 1 \$) Variables dépendantes : taux de maltraitance (négligence et violence physique) Devis et analyses statistiques : <i>quasi-expérimental</i> – Régression avec effets fixes Période d'étude : 2004 à 2013	Principaux résultats L'augmentation d'un dollar du salaire minimum est associée à une réduction significative de 10 % des taux de négligence. Aucun effet significatif n'est observé pour la violence physique.
Schneider et coll. 2017 (46) <i>How does the minimum wage affect child maltreatment and parenting behaviors</i> (élevée)	L'étude explore les mécanismes par lesquels le salaire minimum pourrait influencer la maltraitance infantile et les comportements parentaux dans le contexte des États-Unis (comparaison entre États).	Variable indépendante : variations du salaire minimum Variables dépendantes : maltraitance autodéclarée par les parents Devis et analyses statistiques : <i>Quasi-expérimental</i> – Modèle de variables dépendantes retardées (<i>lagged dependent variable model</i>) : régressions longitudinales comparant les changements dans les comportements parentaux entre localités ayant augmenté le salaire minimum et celles ne l'ayant pas fait. Période d'étude : 2001–2017	Principaux résultats L'augmentation du salaire minimum est associée à une réduction de l'utilisation de punitions corporelles et à une amélioration des comportements parentaux positifs. Les effets médiateurs incluent la réduction du stress parental et une plus grande stabilité économique.
Livingstone et coll. 2022 (47) <i>Association of state minimum wage increases with child maltreatment</i> (élevée)	L'étude explore l'association entre les augmentations du salaire minimum au niveau des États (aux États-Unis) et les taux de maltraitance infantile, en mettant l'accent sur les effets différenciés selon le type de maltraitance (abus physique, abus sexuel, négligence).	Variable indépendante : variations du salaire minimum Variables dépendantes : taux de cas confirmés de négligence, de violence physique et de violence sexuelle. Devis et analyses statistiques : <i>Quasi-expérimental</i> – Modèles de régression logistique multiniveaux Période d'étude : 2004 à 2016	Les hausses du salaire minimum sont significativement associées à une baisse des cas de négligence, mais pas des abus physiques ou sexuels.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant d'autres objectifs (que le soutien aux ménages avec enfants) (suite)			
Changements à l'aide sociale			
Wildeman et coll. 2017 (34) <i>The effect of lowering welfare payment ceilings on children's risk of out-of-home placement</i> (élevée)	Cette étude analyse l'impact d'une réduction significative des prestations sociales au Danemark en 2004, qui a entraîné une diminution de 30 % du revenu disponible pour certaines familles bénéficiant d'une forme spécifique d'aide sociale depuis six mois ou plus.	Variable indépendante : réduction de 30 % du plafond de prestations sociales (<i>welfare payment ceiling</i>) pour les familles bénéficiant d'un type spécifique d'aide depuis ≥ 6 mois (familles concernées c. celles non concernées). Variables dépendantes : % d'enfants placés hors foyer annuellement Devis et analyses statistiques : <i>Quasi-experimental</i> – Méthode des doubles différences <i>difference-in-differences</i> (DiD) Période d'étude : 2002–2006 : comparaison avant-après 2004 (année de la réforme au Danemark)	La diminution de la générosité des prestations sociales a augmenté le risque annuel de placement hors du foyer d'environ 1,5 point de pourcentage, ce qui représente une augmentation d'environ 25 % du risque annuel de placement.
Accessibilité aux logements sociaux			
Shanahan et coll. 2022 (48) <i>The association of low-income housing tax credit units and reports of child abuse and neglect</i> (modérée)	Le programme LIHTC (<i>Low-Income Housing Tax Credit</i>) est un programme fédéral aux États-Unis qui offre des incitatifs fiscaux aux promoteurs immobiliers pour construire ou rénover des logements destinés aux ménages à faible revenu. Cette étude évalue l'association entre le nombre d'unités de logement financées par le programme LIHTC et les taux de signalement de maltraitance infantile au niveau des États et des comtés.	Variable indépendante : nombre d'unités du LIHTC pour 100 000 habitants Variables dépendantes : taux de signalement de maltraitance : négligence et violence physique Devis et analyses statistiques : <i>Quasi-experimental</i> – Modèle GEE (<i>Generalized Estimating Equations</i>) pour données longitudinales Période d'étude : 2005–2015	• Au niveau des États : les États avec ≥ 25 unités du LIHTC pour 100 000 habitants ont montré des taux de signalement de maltraitance infantile inférieurs de 4 % par rapport aux États avec < 25 unités (ratio de taux = 0,96, IC à 95 % = 0,93 - 0,99). pubmed.ncbi.nlm.nih.gov • Au niveau des comtés : les comtés avec ≥ 1 unité du LIHTC pour 100 000 habitants ont présenté des taux de signalement de maltraitance inférieurs de 6 % par rapport aux comtés sans unités du LIHTC (ratio de taux = 0,94, IC à 95 % = 0,92-0,97).

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références Titre (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Politiques visant d'autres objectifs (que le soutien aux ménages avec enfants) (suite)			
Accessibilité aux logements sociaux (suite)			
Ports et coll. 2018 (49) <i>The impact of the low-income housing tax credit on children's health and wellbeing in Georgia</i> (modérée)	Le programme LIHTC (<i>Low-Income Housing Tax Credit</i>) est un programme fédéral américain qui offre des incitatifs fiscaux aux promoteurs immobiliers pour construire ou rénover des logements destinés aux ménages à faible revenu. Cette étude explore la relation entre le nombre d'unités du LIHTC et les taux de signalement de maltraitance infantile au niveau des comtés en Géorgie de 2005 à 2015.	Variable indépendante : nombre d'unités de logements financés par le programme LIHTC selon les comtés Variables dépendantes : taux de violence et de négligence (signalements et cas confirmés) Devis et analyses statistiques : <i>étude transversale comparative</i> – Modèles à effets fixes Période d'étude : 2005–2015	• Modèles à effets fixes à sens unique (comté uniquement) : une augmentation du nombre d'unités du LIHTC était significativement associée à une diminution des cas confirmés de maltraitance. • Modèles à effets fixes à double sens (comté et année) : aucune association significative n'a été observée entre les unités du LIHTC et les taux de signalement de maltraitance. • Les résultats suggèrent que l'augmentation des unités du LIHTC pourrait être associée à une réduction des signalements de maltraitance infantile, bien que les associations ne soient pas uniformes selon les modèles statistiques utilisés.

Tableau 6 Efficacité des politiques étudiées sur la maltraitance envers les enfants (suite)

Références <i>Titre</i> (Qualité méthodologique)	Contexte et objectif	Devis méthodologique	Principaux résultats
Apport de différents types de mesures			
Cai 2022 (50) <i>Economic instability and child maltreatment risk: Evidence from state administrative data</i> (élevée)	Cette étude évaluer le rôle des prestations sociales pour atténuer les effets de l'instabilité économique (variations des revenus des ménages) sur la maltraitance envers les enfants, dans l'état du Michigan. Politiques sociales considérées : l'assurance-chômage, l'aide sociale, le supplément au revenu (personnes âgées ou en raison d'un handicap), le soutien aux enfants, les subventions pour la garde d'enfants et le programme d'aide nutritionnelle.	Variable indépendante : implication des services de protection de l'enfance (plus exactement l'ouverture d'une enquête après signalement : signalements retenus) Variables dépendantes : instabilité économique : baisse de revenus $\geq 30\%$ d'un trimestre à l'autre, nombre de trimestres stables Montants issus des différentes prestations sociales Devis et analyses statistiques : <i>étude longitudinale</i> – Modèle d'histoire d'événement discret (<i>discrete-time event history analysis</i>) Période d'étude : 2007 et 2013	Principaux résultats • Les baisses de revenus augmentent significativement le risque d'implication des services de protection de la jeunesse après réception d'un signalement. • Le fait pour un enfant de vivre dans une famille ayant subi une baisse de revenus d'au moins 30 % augmente ce risque d'environ 18 %. • La réception de prestations sociales compense partiellement ou totalement l'effet des baisses de revenu, selon les ménages. • Le risque de maltraitance devient non significatif lorsque la perte de revenus est compensée par des prestations sociales suffisantes (en tenant compte des montants issus des différentes mesures considérées), et ce quel que soit le groupe d'âge.

